

**COMMUNE DE MONTREUX**  
**Procès-Verbal**  
**Séance du 3 mars 2021**

<b>Président:</b>	<b>M. Angelo</b>	<b>GIULIANO</b>
<b>Secrétaire:</b>	<b>Mme Céline</b>	<b>MORIER</b>
<b>Scrutateurs:</b>	<b>M. Murat</b>	<b>KARAKAS</b>
	<b>M. Benoît</b>	<b>RUCHET</b>
<b>Huissier:</b>	<b>M. Jean-Michel</b>	<b>TALON</b>
<b>Huissier suppléant:</b>	<b>M. François</b>	<b>BAEHNI</b>

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 mars 2021 à 20h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (bâtiment A3, entrée principale)

L'ordre du jour annoncé est le suivant :

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2021**

**2. Nominations**

- 2.1. d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission des finances, en remplacement de M. Benoît Ruchet (PLR).

**3. Communications du bureau, notamment :**

- 3.1. relative au déroulement de la séance du 3 mars 2021 ;
- 3.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder : « Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène ». (Date de la commission : jeudi 11 mars 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly) ;
- 3.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud : « Un parc solaire et novateur à la Foge ». (Date de la commission : lundi 22 mars 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).
- 3.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition d'un groupe de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjaux demandant la démolition de la ruine à la Route des Colondalles 85. (Date de la commission : mardi 9 mars 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

**4. Correspondance**

**5. Communication de la Municipalité**

**6. Motions, postulats et interpellations déposés**

## **7. Rapports des commissions**

- 7.1 sur le préavis No 27/2020 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Rapp. M. Alexandre Staeger) ;
- 7.2 sur le préavis No 28/2020 relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de 1.0 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du Fonds et de financer intégralement la politique énergie-climat de la Commune. (Rapp. M. Tal Luder) ;
- 7.3 sur le préavis No 29/2020 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux. (Rapp. M. Nicolas Büchler) ;
- 7.4 sur le préavis No 01/2021 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et à un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel. (Rapp. Mme Carola Fastiggi) ;
- 7.5 sur le rapport No 02/2021 relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;
- 7.6 sur le rapport-préavis No 03/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC maximum en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom) et à la réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé « Pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) ». (Rapp. M. Romain Pilloud) ;
- 7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Joe Filippone : « Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable ». (Rapp. M. Florian Chiaradia) ;
- 7.8 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder et consorts : « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux ». (Rapp. M. Pierre-André Spahn).

## **8. Préavis de la Municipalité**

- 8.1 No 05/2021 relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en

faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (FACEME), via le Réseau enfance Montreux et environs (REME). (Date de la commission : jeudi 4 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

8.2 No 06/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat, ainsi que Les Béviaux « Hôtel de Ville » (Date de la commission : lundi 15 mars 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly) ;

8.3 No 07/2021 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux. (Date de la commission : mercredi 10 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

## **9. Rapports-préavis de la Municipalité**

9.1 No 08/2021 relatif à la pérennisation des salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation ; à la prise en charge des loyers des salles de cinéma Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 ; à la réponse à la motion de M. Emmanuel Gétaz « Sauvons les cinémas de Montreux » (prise en considération le 18 novembre 2020) et à la réponse à la motion de Mme Géraldine Torchio « Pour une Commune de Montreux avec son cinéma » (prise en considération le 18 novembre 2020). (Date de la commission : mardi 16 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

## **10. Rapport de la Municipalité**

10.1 No 04/2021 relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Giovanna intitulé "Pour la sauvegarde de Vergers 2" (pris en considération le 7 octobre 2020). (Date de la commission : mercredi 17 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

## **11. Développement des motions et des postulats**

## **12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité**

## **13. Autres objets s'il y a lieu**

Monsieur le Président Angelo Giuliano déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

### **M. le Président**

Je suis heureux de vous retrouver pour cette seconde séance de l'année civile 2021, une nouvelle fois extra-muros en ce lieu qui nous permet de respecter les mesures sanitaires édictées par les autorités cantonales.

Suite à mon forfait forcé pour la séance de février, je tiens à remercier ici notre 1er vice-président M. Vincent Haldi qui a assuré l'interim avec brio pendant mon absence, ce qui lui a permis ainsi d'effectuer son baptême du feu avant sa présidence de la prochaine année législative. Bravo et merci donc à M. Haldi.

Je salue nos conseillers municipaux, je précise au passage que notre Syndic Laurent Wehrli nous rejoindra en cours de séance, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue enfin le représentant des médias, le public n'étant toujours pas autorisé à assister à cette séance, à l'exception des personnes ayant un intérêt professionnel.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,  
Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 84 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

### **Présences**

**84** conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Rima Assaf, Valérie Caldérini, Carolanne Feissli, Carole Grangier,  
MM. Stéphane Barbey, Olivier Blanc, Laurent Demartini, Bruno Femia, Patrick Grognuz, Alain Imhof, Jean-Bernard Kammer, Franco Meichtry, Frank Peters, Christophe Privet.

Absent non excusé : M. Ramiqi Kastriot.

Absent : M. Daniel Manzini.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Merci également d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 3.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 3 mars 2021.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2021**

### **M. le Président**

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention de février à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 3 février 2021, y a-t-il des demandes de modifications ?

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

### **Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention est relative à un point particulier du procès-verbal du 3 février 2021 qui se trouve maintenant acté par le vote du Conseil.

Il ne s'agit pas de contester la forme des propos tenus puisqu'ils ont été émis tels que relatés dans le procès-verbal et correctement transcrits par la Secrétaire.

Il s'agit, pour le procès-verbal du Conseil de ce soir, de contester, sur le fond, les propos tenus par un Conseiller communal et d'en souligner les contre-vérités afin que la position de la Municipalité soit clairement établie et actée.

Je reprends les termes du procès-verbal, bas de la p.13, haut de la p.14.

M. Luder, Conseiller communal s'en prend au poste du travailleur social hors murs qui, selon lui, coûterait, je cite : « *Fr. 230'000.- par année, ce qui fait presque ¼ de million. Tout cela pour 20 personnes problématiques (...)* ».

Non, Monsieur le Conseiller.

Je ne peux pas laisser prétendre une telle aberration et, à vos chiffres fantaisistes, j'oppose ceux de la Municipalité, basés sur la réalité des budgets, des comptes communaux et des faits.

Le travailleur social hors murs (TSHM), par exemple en 2019, a touché un salaire annuel brut de moins de Fr.95'000.- et piloté, en plus de ses tâches habituelles, des projets qui ont coûté certes plus de Fr 39'000.- à la Commune mais des projets de prévention qui ont aussi bénéficié de subventions régionales pour plus de Fr 25'000.- sur les Fr. 39'000.-

Le coût réel du TSHM (si on peut le dire ainsi) est donc, pour 2019, de Fr. 108'736.- (je vous fais grâce des centimes).

On est loin des chiffres articulés par M. Luder.

Et ce n'est pas tout.

Monsieur Le Conseiller communal parle du travail du TSHM qui serait, selon lui, uniquement focalisé sur le suivi de quelques jeunes en difficultés.

Je cite à nouveau : « *Tout cela pour 20 personnes problématiques* ».

Cette affirmation laisse croire que l'action du travailleur social se borne à cette activité-là.

Or, une simple lecture du rapport de gestion communal, voire de celui de la Commission de gestion de votre Conseil qui s'est penchée sur les activités du TSHM il y a quelques années, une simple lecture ou une demande aux services communaux aurait permis de prendre connaissance des tâches réelles effectuées, seul ou en collaboration.

Je ne vous en infligerai pas la liste mais la parcourir dans ces documents montre, à l'évidence, l'approche sommaire et simplificatrice de M. Luder.

De plus, Mesdames et Messieurs, oui, de plus, Monsieur Le Conseiller Luder se dit, je cite à nouveau : « *pas du tout convaincu du fait de devoir renforcer ce poste* ».

C'est son droit.

Mais quand il dit, et je cite encore : « *certaines envisagent peut-être de le doubler* », il se garde bien de dire que les « *certaines* » en question sont les représentants de Police Riviera, et leur Commandant, dont les propos figurent explicitement dans le rapport de la Commission de votre Conseil sur la motion Luder, transformée en postulat et qui, je le précise, a été refusée.

Je rappelle ici les termes du rapport de la Commission du Conseil communal : « *le TSHM est une très grande plus-value pour la Commune de Montreux (...). Il peut permettre d'éviter à certains une prise en charge ultérieure et coûteuse par les services sociaux* ».

Enfin, à titre personnel, je souligne que ces attaques sommaires et entachées d'imprécisions contre l'action d'un membre du personnel communal sont indignes. Indignes d'un travail sérieux et honnête intellectuellement d'un Conseiller communal expérimenté et je le déplore.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, il ne s'agit pas d'une vingtaine de jeunes, mais entre douze et vingt jeunes, ce qui est encore plus grave puisque cela augmente le prix du cas. En plus du salaire, il faut peut-être aussi tenir compte du bureau, du matériel, des charges sociales et de tout ce qui va autour.

Ce chiffre n'est pas fantaisiste, il a été pris dans un préavis, quand nous avons décidé de mettre en place un TSHM et c'était le prix du poste, pour le créer.

Je ne l'ai pas sucé de mon pouce, comme l'on dit.

### **M. Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je persiste et signe, le chiffre que je vous ai donné de CHF 95'000.- est le salaire brut annuel. En ce qui concerne le matériel, la collaboration avec d'autres services, les projets auxquels il participe et qu'il pilote, ceux-ci sont subventionnés, par conséquent il ne s'agit absolument pas du chiffre articulé par M. Luder.

### **M. Alexandre Staeger (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si, sur le fond, je peux comprendre l'objectif poursuivi par Mme Pellet, je me permets quand même de rappeler que le point numéro 1 de l'ordre du jour n'est pas le lieu pour réouvrir les débats de la dernière séance. Finalement, moi aussi, j'aurais peut-être envie de me réexprimer sur un objet qui a été traité lors de la dernière séance.

Pour moi, une fois que le débat est clos, il est clos. Surtout quand nous l'avons passé au vote.

Je dois avouer que, même si je comprends l'idée d'essayer de rétablir des éléments de fait, plutôt que de défendre une opinion, je suis quand même mal à l'aise de revenir sur les éléments du débat du mois passé.

**M. le Président**

Merci M. Staeger, je donne encore une dernière fois la parole et je considérerai que le débat est clos ; il me semble, et je rejoins l'avis de M. Staeger, que si à chaque Conseil nous rouvrons le débat sur des objets qui ont déjà été traités lors de la séance précédente, ce ne sera plus des séances de 3h00, mais de 5h00 que nous pourrons faire.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Puisque Madame la Municipale a décidé de rouvrir la discussion sur cet objet, j'ai une question pour Madame Pellet.

Dans mes souvenirs, il me semblait qu'il y avait une participation cantonale concernant le poste de ce travailleur social hors murs, est-ce que c'est exact ?

**Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il ne s'agit pas d'une participation cantonale, mais d'une participation régionale, via la commission prévention Riviera, qui subventionne tous les projets qui lui sont soumis, particulièrement celui du travailleur social hors mur, mais le salaire n'est pas subventionné.

M. le Président clôt la discussion.

## **2. NOMINATIONS**

### **2.1. d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission des finances, en remplacement de M. Benoît Ruchet (PLR).**

**M. le Président**

Pour le remplacement de M. Benoît Ruchet, élu en février comme membre de la COFIN, y a-t-il une proposition du groupe PLR ?

**M. Yanick Hess (PLR)**

Le groupe PLR à l'honneur de vous proposer la candidature de Bernard Tschopp.

**M. le Président**

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Tschopp tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Bernard Tschopp vous êtes élu membre suppléant de la commission des finances et je vous en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

#### 3.1 relative au déroulement de la séance du 3 mars 2021;

##### M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie ;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite ;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

#### 3.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder : « Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène ».

(Date de la commission : jeudi 11 mars 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly) ;

Présidence SOC : M. Mario Gori

Membres : Mmes Tina Fattet, Claudia Hischenhuber, Susanne Lauber Fürst, MM. Jonathan Al Jundi, Jean-Marc Forclaz, Anthony Huys, Tal Luder, Michel Posternak, Pascal Rossier

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### 3.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud : « Un parc solaire et novateur à la Foge ».

(Date de la commission : lundi 22 mars 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence PLR : M. Sébastien Giovanna

Membres : Mmes Tina Fattet, Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Alain Akiki, Mathias Ekah, Tal Luder, Romain Pilloud, Michael Samuelian

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**3.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition d'un groupe de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjaux demandant la démolition de la ruine à la Route des Colondalles 85.**

(Date de la commission : mardi 9 mars 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence VERTS : Mme Béatrice Tisserand

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Tina Fattet,  
MM. Ihab Al Jundi, Joe (Joseph) Filippone, Sébastien Giovanna, Anthony Huys, Daniel Meillaud, Domenico Silleri, Pierre-André Spahn

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **4. CORRESPONDANCE**

### **M. le Président**

J'ai 1 courrier à vous communiquer :

1. Il s'agit d'un courrier de 4 pages concernant les structures d'accueil parascolaires en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6p. Etant donné que ce courrier est relativement long et technique, qu'il comporte un tableau récapitulatif, des références de bas de page, des citations et des renvois aux discussions qui ont eu lieu au sein de ce conseil au sujet du préavis 03/2020, je vous propose de vous lire uniquement les questions qui figurent à la fin de ce document, y a-t-il des objections ?  
*Lecture*

La première personne signataire de ce document est Madame Audrey Delegrange habitant à Clarens. La liste de signataires comporte 14 autres signatures.

Ce courrier sera comme d'habitude joint au PV de cette séance.

## **5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **5.1. relative à la publication des zones réservées**

#### **M. Christian Neukomm, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité a l'honneur de vous informer de la prochaine publication des zones réservées.

Comme la Municipalité l'a annoncé suite aux arrêts du Tribunal fédéral reçus le 5 juin 2020 annulant le PGA de Montreux, un dispositif de zones réservées a dû être élaboré. Ce dernier a pour but de protéger le territoire communal de l'application du plan des zones de 1972 qui est non-conforme au droit fédéral et qui entraînerait une aggravation de l'état de surdimensionnement de la zone à bâtir communale, alors que celle-ci doit expressément être réduite dans le cadre de la procédure d'affectation du sol à reprendre, comme ceci a été exposé dans un récent rapport-préavis.

Le dispositif ainsi élaboré permet d'atteindre ce but de protection, tout en laissant des possibilités d'intervention notamment sur les constructions existantes ; ces interventions doivent à la fois permettre l'entretien du patrimoine bâti et un développement très parcimonieux de la partie de la ville située à l'intérieur du périmètre

de centre, soit sous la limite de l'autoroute A9, principalement. Ces possibilités consistent à des optimisations de volumes construits et des surélévations de bâtiments, pour permettre à Montreux de gérer son territoire dans le respect de ce qu'imposent les politiques fédérales et cantonales en la matière.

La Direction cantonale du territoire et du logement (DGTL) a validé cette méthode et sa traduction dans le dispositif des zones réservées à l'occasion de la procédure de contrôle, ce qui permet à la Municipalité de préparer la phase de l'enquête publique du dossier.

Cette enquête publique se déroulera dès la rentrée des vacances pascales et sera précédée d'une information publique, dont la forme dépendra des contraintes sanitaires en vigueur et dont les détails seront communiqués dans les meilleurs délais, via les moyens de presse habituels.

La Municipalité se réjouit de pouvoir tenir le calendrier annoncé pour ce dispositif de transition, qui devrait permettre à Montreux de sortir des incertitudes juridiques liées aux instruments obsolètes dont elle dispose pour gérer son territoire.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

## **6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS**

**1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :**

1. « Pour modifier le règlement du Conseil communal » de M. Anthony Huys et M. Michael Samuelian

**1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :**

1. « Pour une politique communale en matière de santé publique » de M. Nicolas Büchler

**3 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de :**

1. « Occupation de Mont-Fleuri » de Mme Géraldine Torchio
2. « Quel avenir pour l'Hôtel Righi Vaudois et ses espaces utilisés par la population ? » de Mme Claudia Hischenhuber
3. « Disparition des cartes journalières CFF vendues par les communes » de M. Romain Pilloud

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**7.1 sur le préavis No 27/2020 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Rapp. M. Alexandre Staeger) ;**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **M. Alexandre Staeger (ML)**

En conclusion, c'est par 6 OUI et 3 abstentions que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 27/2020 de la Municipalité du 26 novembre 2020 au Conseil communal relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'indemniser, pour la législature 2021-2026, les fonctions de Syndic et de Conseiller municipal sur la base de la collocation de la classe E49 de l'échelle des traitements du personnel communal ;
2. de maintenir le taux d'activité à 80 % pour la charge de Syndic ;
3. de maintenir le taux d'activité à 60 % pour la charge de Conseiller municipal ;
4. d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2021 - 2026, un montant annuel de CHF 63'000.- pour les frais généraux et de déplacement de ses membres dans les Communes de la Riviera ;
5. de fixer l'entrée en vigueur de ces décisions au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### **Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 NON et 4 abstentions**

**7.2 sur le préavis No 28/2020 relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de 1.0 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du Fonds et de financer intégralement la politique énergie-climat de la Commune. (Rapp. M. Tal Luder) ;**

### **M. le Président**

J'invite M. Luder à rejoindre la tribune, sans oublier la housse de protection pour le micro.

M. le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai rien à ajouter concernant le rapport, mais je souhaite déposer un amendement, j'ai envoyé le texte au bureau et j'attends votre retour sur ma proposition.

### **M. le Président**

Vous déposerez votre amendement en temps voulu.

Je vous propose de procéder de la manière suivante: je vais tout d'abord ouvrir la discussion générale sur cet objet, puis nous passerons en revue le règlement article par article, en vous donnant le numéro des différents articles sans vous faire lecture du texte des dispositions de chaque article, conformément à l'article 121 de notre règlement, avec vote pour chacun des articles ainsi que pour l'amendement accepté

en commission et les éventuels amendements déposés ce soir et nous passerons enfin au vote du règlement dans son entier puis au vote des conclusions du rapport de commission.

Quelqu'un a-t-il des remarques ou objections sur cette manière de faire ?

Si tel n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale sur ce rapport de commission.

### **M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,  
Je pense que notre Municipalité n'a simplement pas compris la situation dans laquelle notre ville et ses habitants se trouvent.

Je rappelle deux définitions importantes :

Taxe : sorte d'impôt payé par toutes et tous, quel que soit son revenu, ses subsides, ses aides, afin d'être le bénéficiaire d'une prestation ou de services.

Pandémie : épidémie qui atteint un grand nombre de personnes, qui a des conséquences sur plusieurs années et qui touche aussi bien les personnes que l'économie de manière durable.

Ainsi donc, notre Municipalité ne trouve rien de mieux que d'augmenter pour chaque Montreusienne et Montreusien sa taxe pour le fonds de développement durable, alors même que nous savons que nos hôteliers, nos restaurateurs, nos commerces sont au bord du gouffre et que les employés plient sous la difficulté des petits salaires à 80 % en RHT, au mieux.

C'est donc ce moment-là que choisit la Municipalité pour augmenter une taxe de manière substantielle en la multipliant par 5 au pire !

On aurait pu espérer, au moins, que c'est pour relancer l'économie, mais non, c'est un transfert de charges, du budget ordinaire au paiement des salaires par la taxe !

Quel bénéfice pour nos concitoyennes et concitoyens ! Pas un franc d'investi mais une opacité des frais de fonctionnement.

En lisant le rapport de la commission, on s'aperçoit que la Municipalité ne peut même pas répondre à la question de savoir le nombre de bénéficiaires, leur bénéfice etc....

Je ne peux que vous encourager à refuser ce préavis, cela ne péjorera en rien la situation, mais cela permettra à notre conseil de revenir avec des demandes claires, avec une vraie valeur ajoutée.

Nous examinerons cette augmentation en toute objectivité, avec des demandes ciblées, permettant réellement une amélioration pour les montreusiennes et les montreusiens, une transparence et une valeur ajoutée que notre exécutif, qui aura alors compris le but de cette augmentation du fonds, montrera dans son prochain préavis.

Je demande de refuser le préavis 28/2020.

J'espère que tous ceux qui ont une justice sociale, une équité devant la pandémie et une volonté de transparence pourront me suivre.

### **Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Montreux Libre s'est toujours engagé activement pour le développement durable de notre Commune et la promotion des énergies renouvelables.

Nous avons, par exemple, obtenu l'installation d'une station de production solaire sur le vestiaire du stade de la Saussaz et nous nous engageons également, dans la campagne électorale actuelle, pour que le fonds communal de soutien aux transformations écologiques des maisons soit renforcé et mieux promu.

Sur ce point notre étonnement et notre déception étaient grands, lors de la séance de commission qui était convoquée pour discuter du préavis sur le fonds communal pour le développement durable.

Je soulève quelques points qui nous étonnent :

1. Aucune étude d'impact de cette hausse de la taxe perçue sur la consommation d'électricité n'a été faite sur les ménages à faible revenu qui ont encore un chauffage électrique.

Aucune réflexion non plus de l'impact sur des entreprises montreusiennes, grandes consommatrices d'électricité et le risque d'une mise en danger des places de travail. Pour les petits revenus, j'ai discuté avec une retraitée montreusienne qui habite dans son propre logement, dans un bâtiment historique très mal isolé, avec chauffage électrique, avec four à bois.

Elle passe les hivers à 16 degrés parce qu'elle ne peut pas dépasser les CHF 2000.- qu'elle paye déjà sur sa facture d'électricité à l'année.

Elle souhaiterait pouvoir profiter de notre fonds, pour pouvoir mieux isoler son logement, mais elle n'en a pas les moyens.

Elle m'a fait une remarque ironique en me disant qu'elle co-finance des vélos électriques qu'elle n'a pas les moyens de s'offrir.

Pour les entreprises avec beaucoup d'employés, la Municipalité nous a informés que l'hôtellerie faisait partie des gros consommateurs, mais qu'aucun hôtel n'avait pris contact à ce propos.

J'ai contacté la section Montreux-Vevey-Lavaux de l'Hôtellerie Suisse et l'on m'a fourni des informations qui m'ont permis de calculer l'augmentation pour un 4 et un 5 étoiles.

Voici le calcul : en 2019, avant la pandémie, cet hôtel 4 étoiles, dont les chiffres précis ont été mis à ma disposition, payait un peu plus de CHF 1'400.- par année pour la taxe communale. A cela s'ajoute le même montant pour la taxe cantonale et CHF 16'400.- pour la taxe fédérale, nous arrivons à un total de plus de CHF 19'000.-. Un 5 étoiles payait dans la même année autour de CHF 27'000.- au total dont CHF 2'000.- pour le fonds communal.

Si nous passons au plafond maximal de 1 ct/kWh pour la commune et le canton, ce même 4 étoiles ne paierait plus CHF 19'000.- mais plus de CHF 32'000.- et un 5 étoiles passerait de CHF 27'000.- à CHF 45'000.- de taxes communale, cantonale et fédérale pour son électricité.

Est-ce que ces montants sont faciles à couvrir pour nos hôtels qui attendent encore, souvent depuis des mois, les paiements des caisses de chômage ?

Je ne peux pas répondre à cette question, mais j'estime que nous avons le devoir d'inclure les petits revenus et les employeurs dans nos réflexions avant de prendre une décision ce soir.

Une explosion des taxes communales et, en même temps, des taxes cantonales, me semble dangereuse.

Montreux Libre souhaite clairement limiter la hausse et nous soutiendrons l'amendement qui ira dans ce sens.

2. C'est le catalogue des prestations qui a permis de financer autant de vélos électriques que de capteurs solaires, thermiques et photovoltaïques.

Les vélos électriques sont principalement utilisés pour les loisirs, Montreux est connue pour être la commune la plus généreuse et nous aimerions inclure une réflexion à ce sujet.

En plus, le préavis prévoit un montant de CHF 190'000.- pour la communication et les animations.

A ma demande des coûts de la plateforme digitale « la Fourmilière », la Municipalité répondait que tout se trouvait dans les rapports financiers, mais finalement je n'ai pas trouvé ce montant.

Je me demande, en effet, si c'est le rôle de la commune de nous conseiller via « la Fourmilière », par exemple, pour nous dire de nous renseigner sur les banques alternatives, si nous voulons utiliser notre argent de manière responsable !

Montreux Libre souhaite clairement focaliser le catalogue des prestations sur les investissements dans les bâtiments et également la transparence des dépenses, nous soutiendrons l'amendement qui ira dans ce sens.

3. La commune propose de transférer les charges des salaires et les mandats externes du budget communal ordinaire en finançant le tout par l'augmentation de la taxe.

A-t-on prévu de diminuer le budget communal ordinaire du même montant ?

Montreux Libre déposera, à ce sujet, un amendement afin d'éviter une nouvelle augmentation cachée de nos impôts.

Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues, le développement durable nous tient à cœur et il fait partie de mon quotidien professionnel, mais une action est durable seulement si elle répond aux critères écologiques, sociaux et économiques.

Le préavis que l'ont nous soumet ce soir ne répond pas à ces critères et sans les amendements proposés, nous risquons de faire fausse route.

Le fonds communal joue un rôle non négligeable pour le développement durable de notre commune, ne mettons pas en péril ses acquis.

Je vous remercie pour votre attention.

### **M. Fabrice Pfulg (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, Chers collègues,

J'ai fait partie, comme Mme Lauber Fürst, de la commission chargée d'examiner le préavis 28/20 en vue de l'augmentation de la taxe sur la consommation d'électricité et comme tous les membres de cette commission, j'en ai approuvé les conclusions.

Au risque de paraître inconstant, j'ai entre temps changé d'avis et j'aimerais en quelques mots vous expliquer pourquoi.

Au commencement des discussions, j'étais, comme plusieurs autres commissionnaires de tous bords, sceptique par rapport à cette problématique ; non pas directement en raison de l'augmentation de la taxe, mais plutôt en regard de son but, et plus précisément du catalogue des prestations donnant droit à subvention.

En effet depuis la création de ce fonds, les technologies ont évolué. Le rendement énergétique des panneaux solaires a considérablement augmenté tandis qu'en parallèle leur prix a fortement diminué. Ils sont ainsi devenus intrinsèquement rentables, même sans subvention. D'autre part, il s'est développée une industrie du vélo électrique de loisirs qui n'a plus grand rapport avec la mobilité douce pour se rendre au travail. Bref ces incitatifs sont dans de nombreux cas devenus superflus, voire déconnectés de leur but écologique initial.

Un municipal persuasif nous a cependant rapidement expliqué qu'il n'était pas du ressort de notre commission de discuter du catalogue des prestations, mais simplement d'assurer le financement de mesures qui avaient déjà été décidées préalablement par notre conseil, et que la Municipalité avait de toute façon prévu de revoir ce catalogue, et que cela serait discuté dans un second temps.

La discussion a ensuite évolué vers la nécessité de défendre des valeurs écologiques, de conserver notre label de ville verte, auquel d'autres avantages financiers sont semble-t-il également liés.

Sceptique au départ, je me suis laissé convaincre par ces arguments, d'autant plus facilement que je suis moi-même, comme l'ensemble du PLR, très sensible aux enjeux

climatiques, et que finalement en tant que propriétaire d'immeuble et de VTT électrique, je me trouve moi-même dans le camp des bénéficiaires des largesses de ce fonds.

J'ai généralement pour habitude de me donner un temps de réflexion lorsque je ne suis pas certain d'une décision, mais le processus de travail en commission exige malheureusement que l'on s'exprime à chaud à l'issue des débats.

Ainsi au fil des jours, le doute et même un certain malaise se sont installés en moi. En ces temps difficiles, est-ce bien pertinent de faire supporter à l'ensemble de la population, y compris aux plus précaires de nos habitants, le poids de cette taxe aux bénéfices incertains ?

Je m'interroge par ailleurs sur la pertinence de taxer davantage une énergie que l'on souhaite par ailleurs promouvoir.

Si je fais passer mes valeurs avant mes intérêts, il faut bien admettre qu'une telle augmentation me paraît difficilement justifiable.

Ainsi, plutôt que d'accepter le principe d'augmenter le plafond de la taxe en espérant que la Municipalité nous soumettra ensuite un catalogue qui en limitera l'utilisation, il me semble après réflexion plus pertinent de refuser ce préavis, ce qui aura pour effet de maintenir la taxe à son niveau actuel et contraindra de facto la Municipalité à revoir son catalogue de prestations pour plus d'efficacité et d'équité.

Je vous demande, par conséquent, de refuser ce préavis, contrairement à mes conclusions initiales et à défaut d'accepter un éventuel amendement visant à limiter l'augmentation de cette taxe.

Merci pour votre attention

### **Mme Béatrice Tisserand (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

Le groupe des Verts soutiendra ce préavis, naturellement, et se réjouit de cette avancée qui permet de poser les premières pierres d'une politique plus durable à Montreux, quelque chose de très compliqué apparemment.

La flexibilité offerte à la Municipalité par le règlement est à saluer, nous sommes heureuses et heureux qu'un vœu ait été voté et accepté à l'unanimité en commission, afin que le fonds soit pensé pour l'ensemble de la population et non pour les plus privilégiés.

La réserve quant à une précarisation des personnes possédant un chauffage électrique dans leur logement reste et nous attendons de la Municipalité qu'elle identifie ces foyers si cela est possible.

Merci de votre attention.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste vous invite, quant à lui, à accepter le présent préavis et à refuser l'amendement qui sera redéposé par M. Tal Luder. En effet, les montants en jeu sont malgré tout faibles et ne grèveront pas, à eux seuls, les budgets de nos concitoyens.

Mme Lauber Fürst a parlé des hôteliers et nous pouvons certes l'entendre, mais l'entier de ces éléments auraient été intéressants à partager en commission, commission qui a valablement statué et voté le présent préavis.

Par ailleurs les montants évoqués lors de cette commission, de l'ordre de quelques francs par mois pour un ménage dit standard, peuvent nous rassurer concernant le pouvoir d'achat de notre population. De plus, l'acceptation de l'amendement de M. Luder, rendrait le financement du fonds en tant que tel trop faible et ne permettrait pas à la Municipalité de mener enfin une politique écologique ambitieuse telle qu'elle

le souhaite dorénavant. Pour ces raisons, je vous invite à refuser l'amendement proposé et à accepter les conclusions telles que soutenues en commission.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Beaucoup de choses ont été dites par mes préopinants que je partage pour ceux qui sont plutôt sceptiques par rapport au préavis. Comme eux, ayant présidé la commission, je me suis laissé convaincre par les arguments, notamment celui indiquant que la taxe ne pouvait pas être affectée à autre chose et que notre vœu serait entendu, ainsi que l'amendement de notre collègue, qui doit encore être voté. Il fait, selon moi, partie des conditions *sine qua none* pour accepter le préavis ou pas. Finalement, je vois que certains de mes collègues ont proposé des mesures plus drastiques et qui pourraient aussi me convenir, le renvoi en Municipalité me convient aussi, mais je vais quand même proposer un amendement qui, s'il est accepté ou refusé, ou que le préavis est renvoyé en Municipalité par notre vote, donnera une fourchette ou une limite à la Municipalité pour ne pas revenir avec un préavis qui serait encore une fois refusé. Je dépose formellement mon amendement si c'est le moment ?

**M. le Président**

Monsieur Luder s'agit-il d'un amendement au règlement ou aux conclusions du préavis ?

**M. Tal Luder (UDC)**

C'est un amendement au règlement qui modifie le point 1 des conclusions.

**M. le Président**

Je propose que nous discussions de votre amendement, lorsque nous discuterons le règlement.

**Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Pour répondre à M. Büchler, j'avais posé la question, pour savoir si une étude d'impact avait été faite, ce qui me paraît totalement normal, quand nous augmentons une taxe, nous faisons une étude d'impact. La réponse a été NON pour les petits revenus et j'ai posé la question de savoir si nous avons une idée des gros consommateurs, quelles étaient les entreprises qui sont de gros consommateurs, la Municipalité a répondu que nous ne savions pas et après une petite réflexion, Monsieur le Municipal a dit, « ah oui les hôtels ».

Nous n'avons pas d'informations précises sur les hôtels c'est pourquoi j'ai fait ma petite enquête personnelle.

J'ai également posé des questions concernant les financements de « la Fourmilière », j'ai été prise de haut car je n'avais pas connaissance de nos rapports financiers et la personne qui prétendait que je devais savoir n'a pas trouvé.

Le président de notre commission, M. Tal Luder, a, à un moment donné, posé une question en demandant comment il était possible d'entamer des changements, la réponse a été qu'il fallait se faire élire à la Municipalité. Cela reflète un peu l'ambiance qui a régné pendant cette commission. Ce soir, plusieurs d'entre nous se sont dit: "*nous sommes totalement d'accord de continuer à nous engager pour les énergies renouvelables, pour les fonds durables*". Je pense que c'est également au Conseil communal de prendre ses responsabilités et de gérer l'argent de la caisse de notre commune, mais également de penser aux citoyennes et citoyens et aux places de travail. Merci beaucoup pour votre attention.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur les propos de M. Büchler et je tiens quand même à signaler que si nous prenons le minimum de ce qui est noté dans le préavis avec un premier palier à 0,5 et que nous prenons les arguments de Mme Lauber Fürst, à savoir de ne pas déplacer les salaires dans la taxe, cela fait quand même une augmentation de 150% minimum du fonds disponible, dans lequel il n'y aura pas les salaires.

Cela laisse une marge confortable pour faire de nouvelles subventions, mais qui seraient dans le catalogue que la commission aurait aimé consulter, pour que ceux qui sont bénéficiaires de ces prestations soient un peu mieux connus.

Même si c'est le minimum, il s'agit quand même d'une bonne augmentation je trouve. Dire que cela ne permettra pas de mener la politique est un argument un peu fallacieux.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Monsieur Luder vient de parler de propos fallacieux, mais je dois aussi dire que j'ai entendu, ce soir, des propos fallacieux par rapport à ce qui s'est passé lors de la commission.

Dire que nous n'avons pas donné les chiffres d'utilisation et les bénéficiaires est faux : nous avons les informations à disposition et j'ai donné ces chiffres et j'aurais même pu donner les noms de l'ensemble des personnes qui ont bénéficié de ces soutiens. Alors faire croire que nous aurions manqué de transparence ou que nous n'avons pas pu répondre aux questions, c'est quand même un peu pénible.

De même, dire que nous n'avons pas fait d'étude sur l'impact de cette hausse de la taxe est fallacieux : nous vous avons donné le coût moyen pour un ménage dans le préavis. Oui nous avons les informations sur les grands consommateurs, oui nous sommes en contact avec les grands consommateurs et je n'ai pas eu besoin de réfléchir très longtemps pour dire qu'il y avait notamment les hôtels parmi ces grands consommateurs. Simplement, il y a des éléments qui sont confidentiels et d'autres qui n'ont pas été demandés en commission. Cela explique que des informations plus précises n'aient pas été données.

Je prends acte que beaucoup de personnes, et M. Pfulg a été très transparent, ont regretté d'avoir été convaincu par le représentant de la Municipalité que j'étais ce soir-là. C'est un peu notre rôle que de défendre les préavis municipaux en commission. Si maintenant les avis ont changé, c'est votre droit, mais de dire que la commission n'aurait pas eu les chiffres ou que c'était parce que j'aurais eu une mauvaise influence que les 10 commissaires présents ont unanimement acceptés ce préavis, c'est un peu difficile à entendre.

Sur le fonds maintenant, je souhaite rappeler 2 points. Effectivement, nous sommes nombreux, notamment en période électorale, à dire que nous voulons dynamiser notre politique durable, mais il faut avoir des moyens. Or, nous l'avons expliqué en commission et j'ai été peut-être trop convainquant, actuellement les fonds ne suffisaient plus pour les mesures actuelles.

Nous souhaitons également augmenter les prestations et nous souhaitons pouvoir le faire en discutant de ces prestations une fois les montants à disposition connus. De plus, la Municipalité a été claire, il ne s'agit pas d'augmenter pour le geste, mais une taxe étant affectée, ce montant devra évoluer en fonction des prestations effectivement versées. Nous ne ferons pas des bénéfices, nous ne ferons pas des bas de laine avec cette taxe, mais nous l'adapterons en fonction de l'évolution des prestations.

Pour répondre à Mme Lauber Fürst qui dit "*oui, on nous a dit qu'il n'y avait qu'à être Municipal*", c'était effectivement peut-être un ton qui était léger et vous m'avez peut-

être mal compris. Parfois j'ai des propos qui manient un peu l'ironie et croyais avoir été bien compris malgré cela. J'ai dit qu'il y avait trois possibilités pour dialoguer au sujet de l'évolution des prestations versées par ce fonds, dont celle d'être élue ou élu à la Municipalité, vu que c'est de sa compétence. Mais c'est surtout sur une autre solution que j'ai insisté, à savoir que la Municipalité organise des consultations pour étudier les nouvelles prestations et les adaptations à faire.

Effectivement, si nous divisons par trois mes propos, que nous ne reprenons que la phrase qui est clairement ironique en mettant de côté celle que j'ai présentée comme étant la manière de faire privilégiée par la Municipalité, nous pouvons aboutir à des propos qui frôlent le côté fallacieux qu'évoquait M. Luder.

A ce stade, j'avoue ne pas très bien savoir ce que le Conseil communal veut ? Souhaitez-vous qu'une nouvelle séance de commission soit organisée malgré le vote unanime des membres de celle-ci ? Est-ce que vous estimez que cette commission n'a pas bien travaillé ou que la Municipalité aurait manqué de transparence ? Permettez-moi de m'interroger. En tout cas, je tiens encore un fois à préciser que la Municipalité, par l'augmentation de cette taxe, souhaite obtenir des résultats réels en termes d'augmentation et d'amélioration de notre politique durable. Avec les moyens que nous avons actuellement, nous ne pouvons pas faire tout ce qui est souhaité par la Municipalité, mais aussi par votre autorité.

Mme Lauber Fürst demande pourquoi nous n'avons pas fait d'étude complémentaire. Parfois, nous n'avons pas les moyens ou le personnel pour faire toutes ces études. En l'occurrence, nous les avons faites et nous avons les chiffres. Simplement, ils n'ont pas été demandés et nous ne les avons donc pas donnés.

La cohérence de la Municipalité c'est de dire : « *Donnons-nous la possibilité d'augmenter cette taxe, par palier pour tenir compte de la situation économique spécifique de 2021 et ensuite, une fois que nous savons avec quels montants nous pouvons réfléchir, organisons une démarche consultative pour discuter de l'évolution des prestations.* »

C'est dans cet esprit-là que la Municipalité souhaite avancer, dans le prolongement d'autres communes, car comme vous l'avez vu dans le préavis, nous resterions une commune avec une taxe relativement faible. Je vous remercie.

### **M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Je répète ce que j'ai demandé dès le départ, il faut refuser ce préavis et je souhaiterais, pour que nous soyons très clairs, que nous entérinions l'article 135 du règlement de notre Conseil et que nous le fassions directement avec un vote nominal. Ceci afin de connaître ceux qui, dans cette crise, dans ce moment difficile, laissent aller notre commune dans un nouvel élan de taxes magnifiques, alors que ce n'est vraiment pas le moment et qu'il n'y a aucun problème à simplement attendre et demander à notre Municipalité qu'elle revienne ultérieurement.

Nous reviendrons, nous conseillers communaux, s'ils n'ont pas d'idée, parce que la taxe en elle-même est juste, il faut que nous ayons du développement durable, mais il faut aussi que nous soyons cohérents et ce n'est vraiment pas le moment.

### **Mme Bibiana Streicher (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai moi-même fait partie de la commission, j'avoue que la discussion était déjà assez difficile pendant toute la soirée qui a duré assez longtemps, parce que nous revenions souvent sur des sujets qui n'étaient pas tout à fait clairs. Le vote final était plus parce que nous voulions accepter ce préavis avec les amendements et, à ce sujet, nous

avons eu des discussions où nous n'arrivions pas à nous prononcer correctement sur le moment. Ce n'était pas assez mûr pour moi afin de pouvoir se prononcer.

Personnellement, je dirais que tout le monde a fait du bon travail, il n'y a pas à reprocher à qui que ce soit de ne pas avoir fait du bon travail. Nous nous sommes sentis piégés par le fait que nous ne pouvions pas nous prononcer sur le catalogue des prestations. Personnellement, en tout cas aujourd'hui, à ce stade et après réflexion, comme mon collègue M. Pfulg l'a dit, il y a beaucoup d'éléments qui ont fait que nous sommes revenus en arrière et que nous avons changé d'avis. Aujourd'hui, je suis aussi d'avis de renvoyer ce préavis à la Municipalité ou nous pouvons déjà nous prononcer plus directement sur le catalogue des prestations et revoir jusqu'où les amendements seraient nécessaires à ce moment-là.

A ce jour, je ne peux plus être favorable à ce préavis en tout cas pas sans amendements.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite aux propos de notre collègue M. Cardinaux, je demanderai le vote à bulletins secrets, étant donné qu'en période électorale ce ne sont pas ces échéances-là qui doivent prédominer dans les débats.

### **M. le Président**

Merci Monsieur Büchler, le moment venu j'opposerai les deux propositions, vote nominal et vote à bulletins secrets, au moment de voter les conclusions.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste savoir, au cas où nous arrivons à voter ou à se décider pour le renvoi en Municipalité, s'il serait possible de suspendre la séance quelques minutes pour se concerter avec mon groupe et si d'autres souhaitent se concerter également ?

### **M. le Président**

Monsieur Luder, je n'ai pas connaissance qu'il y ait une demande de renvoi à la Municipalité. Si la discussion continue, nous allons voter le règlement puis les éventuels amendements et les conclusions. Je ne comprends pas l'objet de votre demande.

### **M. Tal Luder (UDC)**

J'avais compris que M. Cardinaux demandait le renvoi, mais peut-être ai-je confondu avec le refus.

*M. Cardinaux (PLR) confirme qu'il n'a pas demandé le renvoi du préavis à la Municipalité.*

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close. Nous allons passer en revue les articles du règlement.

### **Article 1 Objet et But**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE** : accepté à la majorité moins 7 non et quelques abstentions.

## **Article 2 Personnes assujetties**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE** : accepté à la majorité moins 10 non, 4 abstentions.

## **Article 3 Taux**

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Je dépose un amendement pour cet article.

1. Modifier l'alinéa 1 de l'article 3 du règlement comme suit : *La taxe s'élève au maximum à ~~4.0~~ 0.5 ct le par kWh.*
2. Modifier le point 1 des conclusions du préavis comme suit : *Autoriser la Municipalité de prélever, selon la loi vaudoise sur le secteur électrique (LSecEI) du 19 mai 2009, Art. 20, al. 2, une taxe sur la consommation d'électricité, avec un seuil maximum de ~~4.0~~ 0.5 ct/kWh.*

### **M. le Président**

Merci M. Luder, nous en sommes au stade de l'amendement à l'article 3 du règlement au sujet du taux. J'ouvre la discussion sur l'amendement proposé par M. Luder.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Montreux Libre soutiendra cet amendement pour la raison suivante : au point 4 nous déposerons un autre amendement, qui vise à mieux aiguiller ou concentrer l'affectation de la taxe sur la redistribution à la population, aux bénéficiaires potentiels plutôt que sur des dépenses de type communication ou de la couverture de salaire d'employés communaux. Par conséquent, si l'amendement que nous allons déposer venait à être accepté, dans notre logique en tout cas, le fait de passer de 0.2 à 0.5 ct/kWh donnerait un potentiel d'augmentation, de redistribution de cette taxe très important, puisque nous allons multiplier par 2,5 fois le montant disponible à consommation égale. Par conséquent nous soutenons cet amendement en espérant que l'amendement que nous déposerons au point 4 pourra être accepté. Dans l'ensemble ceci donnerait un dispositif qui permettrait à la taxe de continuer, non seulement d'exister, mais de se développer pour le but qui est celui que nous soutenons, à savoir sa redistribution quasiment intégrale pour les projets qui permettent soit de passer aux énergies renouvelables, soit d'économiser de l'énergie, soit de passer à la mobilité douce. Je vous remercie de votre attention.

VOTE amendement de M. Luder

1. Modifier l'alinéa 1 de l'article 3 du règlement comme suit : *La taxe s'élève au maximum à ~~4.0~~ 0.5 ct le par kWh.*

L'amendement est accepté par 37 OUI, 32 NON 12 Abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **VOTE Article 3 Taux (amendé)**

L'article 3 amendé est accepté par 31 OUI, 26 NON et 21 abstentions.

## **Article 4 Fonds pour le développement durable**

M. le Président ouvre la discussion sur l'article et l'amendement déposé en commission.

### Amendement de la commission

Ajouter le chiffre 4. à l'article 4. du règlement avec la teneur suivante :

*Chaque année, lors du premier semestre, la Municipalité fournit un tableau détaillé des rentrées financières et des dépenses, par catégorie et par subventionnement.*

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutient le principe d'une taxe sur la consommation d'électricité en vue d'encourager des économies concrètes d'énergie et le passage aux énergies renouvelables, cette taxe est l'équivalent, plus ou moins, de la taxe CO2 perçue sur les énergies fossiles.

Elle a déjà permis de soutenir, en complément des aides cantonales et fédérales, de nombreux projets d'économies d'énergies et le passage à des énergies renouvelables et à la mobilité douce.

Mais nous devons faire extrêmement attention que cette taxe reste strictement redistributive, elle ne doit pas devenir un nouvel impôt déguisé.

Il est primordial que l'argent récolté soit redistribué aux habitants de notre commune. Par conséquent nous voulons apporter une clarification au règlement, il s'agit de spécifier que les salaires des employés communaux ne peuvent pas être payés par ce fonds, ni certaines actions de communications. La Municipalité a déjà indiqué qu'elle envisageait de payer pour CHF 350'000.- de salaire par ce fonds. Ceci signifie que CHF 350'000.- perçus par la taxe serviraient à payer des employés communaux au lieu d'être redistribuée aux habitants.

De même, des actions coûteuses de communications ponctionneraient le fonds.

Le principe d'une taxe redistribuée ne serait plus respecté et ce serait la porte ouverte aux transferts progressifs de charges du ménage courant vers le fonds.

De notre point de vue, l'argent perçu par cette taxe doit, vous l'avez compris, retourner aux habitants. De manière générale, les taxes sur les énergies ne sont défendables que si la population peut constater que les montants récoltés sont clairement et effectivement redistribués en toute transparence pour un but précis et identifié. Si ce principe n'est pas respecté, la population rejettera ces taxes, nous devons être rigoureux et précis sur l'affectation du fonds envisagé (qui existe déjà), mais que nous voulons renforcer. Par conséquent, nous déposons l'amendement suivant :

L'article 4 du règlement est complété comme suit :

Alinéa 3 c) nouveau :

*La taxe ne peut financer des salaires d'employés communaux, ni des actions de communications, à l'exception de l'information sur les possibilités de bénéficier de ladite taxe.*

### **M. Anthony Huys (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Avant la commission (j'en faisais partie) de ce préavis, sachant que les subsides sur l'énergie ont deux sources, commune et canton, j'ai cherché du côté du canton. C'est ainsi que notre collègue et député M. François Cardinaux, le jour même de la commission, m'informe de son dépôt de motion au Grand Conseil. Lors de la commission, à peine arrivé au point 3.1 « utilisation des fonds », la discussion de notre commission allait un peu dans tous les sens et avait peu de structure. Vers la fin du préavis, il y avait toujours un manque de clarté sur ce point 3.1. Je me suis permis de sortir la motion de M. François Cardinaux, de la proposer en amendement et finalement de la confirmer.

Je vous lis le développement de la motion de M. François Cardinaux transformée en postulat durant la commission du Grand Conseil :

*« Suite à la bonne volonté du Grand Conseil et du Conseil d'Etat de donner des moyens importants pour renouveler des énergies dans le domaine des bâtiments, des millions vont être, annuellement, à la disposition des Vaudoises et des Vaudois. Le texte que j'ai déposé vise à introduire dans la Loi sur l'énergie (LEn) un devoir d'information, avec des résultats détaillés, par année, au moyen d'un tableau. Pour ce faire, je propose que le Conseil d'Etat soumette un texte idoine, du type suivant, à introduire dans la loi :« Chaque année, lors du premier semestre, le Conseil d'Etat fournit un tableau détaillé des rentrées financières et des dépenses, par catégorie et par subventionnement. » Cela se fera donc en entière transparence, permettant ainsi à toute la population de se sentir encore plus impliquée pour cette taxe utile. »*

Monsieur Cardinaux m'a informé que la commission a accepté le postulat à l'unanimité. Je me suis permis de reprendre le même texte de ce postulat pour l'amendement, avec comme seule modification le remplacement de Conseil d'Etat par la Municipalité. L'amendement devrait se retrouver dans le projet du règlement du fonds pour les énergies renouvelables et développement durable, article 4 alinéa 4 (nouveau), je me permets de vous relire encore une fois l'amendement :

*Chaque année, lors du premier semestre, la Municipalité fournit un tableau détaillé des rentrées financières et des dépenses, par catégorie et par subventionnement.*  
J'incite le Conseil à accepter cet amendement.

### **M. Michel Zulauf (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
A titre personnel je partage l'argumentation qui a été évoquée il y a un instant par notre collègue, M. Emmanuel Gétaz. Même si nous n'avons pas évoqué cet amendement lors de notre séance de groupe de lundi soir, à titre personnel, je suis prêt à me rallier, c'est un signe que nous montrons et c'est un signe important. Par contre, l'amendement qui a été rappelé par notre collègue, M. Anthony Huys, me semble véritablement traduire une méfiance qui n'est pas de bon aloi, je crois que des rapports avec des informations précises, nous pouvons en demander beaucoup, mais ces rapports, chaque année, ils ne sont pas lus. J'estime que, dans notre Conseil, la commission de gestion, dès le mois de février, doit pouvoir recevoir les informations qu'il faut de la part des différents services. J'encourage chaque conseiller communal à intervenir ici lors des séances de Conseil en déposant des interpellations, en demandant des renseignements précis, par contre, même si le Grand Conseil a suivi la motion de notre collègue M. Cardinaux, en tout cas à titre personnel, moi je ne le ferais pas, car je trouve que c'est véritablement superflu.

### **Mme Sandra Genier (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,  
Je vais intervenir très brièvement sur un point très technique qui ne devrait pas provoquer de gros débats, puisque j'ai constaté qu'il y avait une coquille à l'article 4 alinéa 3 lettre a, c'est la juriste qui parle ce soir. Cette lettre a renvoie au chapitre 3 qui traite en réalité des dispositions finales et c'est une erreur puisqu'en réalité il doit renvoyer au chapitre des subventions qui est le chapitre 2.

Je dépose un amendement formel qui vise à la correction de l'art. 4 al. 3 let. a du projet de règlement de fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable :  
Ce but peut être atteint de deux manières :

a. *Versement de subventions aux personnes physiques et morales assujetties à la taxe dans le but de financer des projets situés sur le territoire communal (v. chap. 3 2 ci-après)*

## **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Chères et Chers collègues, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, La Municipalité va aller du plus simple au plus compliqué.

Merci à Mme Genier, il s'agit bien d'une coquille et il faut bien sûr faire référence au chapitre 2 et non pas au chapitre 3.

S'agissant de l'amendement de M. Huys, la Municipalité ne va pas le combattre indéfiniment, simplement, et je crois que M. Zulauf l'a bien redit, nous ne voyons pas vraiment la logique à demander chaque année un rapport spécifique, alors que ce type d'informations sont systématiquement regroupées dans le rapport de gestion annuel, que vous recevez déjà et où il y a plusieurs pages à ce sujet.

Jusqu'à aujourd'hui la commission de gestion et le Conseil communal n'ont jamais demandé à ce qu'il soit changé sous une forme ou une autre. S'il s'agit d'avoir des tableaux à la place du texte, ce sont évidemment des éléments que nous pouvons changer. Mais j'ai eu l'occasion d'expliquer en commission que cela paraissait un peu curieux de demander, pour cette taxe spécifiquement, un rapport séparé du document central, le rapport de gestion. Si vous estimez que cela mérite d'avoir un document, une communication séparée, la Municipalité pourra le faire.

S'agissant de l'amendement de M. Gétaz, oui, le fait de proposer que les salaires liés aux activités de développements durables soient intégrés dans cette taxe est une nouveauté, jusque-là ce n'était pas possible. Le canton nous a autorisé à vous le proposer. C'est normal que cela fasse débat et cela a également été discuté en commission. Nous vous invitons à faire simplement attention aux conséquences de cet amendement. Si nous le comprenons bien et nous le partageons, l'important est que les taxes soient redistribuées à la population et que l'on puisse expliquer que ce n'est pas un moyen d'éviter d'augmenter les impôts.

Maintenant, si cet amendement passe, le problème qui va se présenter c'est que nous n'aurons plus de moyens pour accompagner certains projets, pour conseiller les personnes et les informer.

Je vous rappelle, en tout cas à ceux qui étaient en commission, que nous discutons de quelles aides nous pouvons proposer à des ménages à plus faibles revenus. Justement ces aides constituent souvent du conseil sur des bonnes pratiques, sur de la vente de petits équipements pour apprendre à réguler sa consommation d'électricité etc... et ça c'est ce que nous regroupons sous "*communication*".

Nous pouvons apprécier ou pas « La Fourmilière » et nous pouvons nous interroger sur certains messages, mais le but c'est de communiquer et de mettre en réseau les personnes. Ce sont des outils qui sont là pour que la population puisse s'approprier certaines mesures de la commune, mais aussi certaines mesures individuelles qui peuvent être faites pour améliorer globalement notre bilan énergétique. Je ne veux pas anticiper, mais je prends en exemple le postulat de M. Romain Pilloud relatif à l'étude sur la possibilité de développer un parc photovoltaïque à la Foge. Si cet amendement passe, nous n'aurons plus de ressources, de financement pour étudier ce type de projet-là.

Nous pouvons comprendre la lecture de dire que "*faire payer des salaires ou de la communication ce n'est pas nécessaire*", qu'il faut redistribuer. Mais pour que cette redistribution ait lieu, il faut aussi pouvoir accompagner les gens, les conseiller, cela prend du temps et cela demande des ressources internes. Ces ressources, nous n'en avons pas actuellement en suffisance. Nous souhaitons les développer, c'est pour cela que nous voudrions pouvoir changer le règlement. Avec l'amendement proposé nous aurons, certes, plus d'argent pour certaines subventions, mais nous n'aurons plus les moyens d'avoir la même qualité de politique.

Je crois vraiment que c'est central, il ne s'agit pas seulement de redistribuer de l'argent aux personnes, mais aussi de pouvoir les conseiller, les informer de ce qui existe et de ce qui peut être fait individuellement.

A ce titre-là, la Municipalité vous propose de refuser cet amendement, quand bien même, dans le cadre des mesures qui pourraient être discutées plus tard, nous avons d'ores et déjà décidé de nous concentrer sur les prestations effectives à la population. Simplement, aller dans les interdictions de cet amendement, c'est aller trop loin.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le délégué à l'énergie existe et il est payé par le ménage courant. Notre position c'est que la commune doit travailler à réfléchir à la manière dont nous dépensons et nous utilisons l'énergie, la manière de l'économiser etc... C'est en quelque sorte une fonction qui traverse tous les services et qui ne dépend pas ni d'une taxe, ni d'un département, cela se doit vraiment d'être transversal pour avoir une vision de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique, etc... Par conséquent, aujourd'hui, le salaire du délégué est dans le budget communal.

Rien n'empêche la Municipalité d'expliquer et de défendre l'augmentation éventuelle de postes, pour continuer à travailler dans ce sens.

Le délégué à l'énergie, je rappelle que c'est, sauf erreur, un plein temps, qui a le soutien complémentaire d'un civiliste et d'un autre poste à 30% qui sont payés par le ménage courant.

Si nous voulons augmenter la force de frappe de cette unité, faisons-le, mais ce sera par l'augmentation des EPT de la commune et non pas par l'utilisation d'une partie du fonds. Par conséquent, il n'y a absolument aucune contradiction à accepter notre amendement et à faire en sorte d'autoriser ou de permettre, quand elle le demandera, à la Municipalité de créer les éventuels demi-postes, postes supplémentaires qui seraient nécessaires. Elle devra argumenter, expliquer pourquoi, mais ce sera quelque chose de transparent et dans le fond cela ne fera que conserver la politique existante parce que, à l'heure actuelle, c'est bien le ménage courant de la commune qui finance, notamment, le poste du délégué à l'énergie.

Il n'y a donc aucune contradiction, simplement cela permet d'être cohérents et de savoir que les EPT nous les votons et nous savons qu'en général ce sont des EPT qui vont rester longtemps et ceci est indépendant du niveau de récolte de fonds de la taxe. J'aimerais rappeler un point : dans l'absolu, si nous étions formidables et que nous ne consommions plus d'électricité ou que de l'auto électricité, il n'y aurait plus de perception de la taxe. Dans le raisonnement de M. Walther, qui est de dire que nous finançons les salaires pour conscientiser les gens et les faire travailler mieux avec la taxe, il n'y aurait plus d'argent pour financer ces salaires.

Ces salaires doivent rester dans le ménage courant et la taxe doit être redistribuée, c'est le principe cardinal des taxes sur les énergies renouvelables. Si nous ne faisons pas ceci, la population ne comprendra plus ce que nous faisons et elle les refusera, je vous invite à accepter l'amendement pour cette raison, ce n'est pas technique, c'est complètement logique.

J'aimerais rappeler encore une chose : si, à un moment donné, la Municipalité a le besoin de faire, par exemple, une communication particulière, de nouveau, elle a parfaitement la possibilité de le faire, soit en déposant un préavis pour un projet de communication, soit en utilisant l'unité de communication déjà très renforcée que nous avons dans notre commune. Je vous rappelle que nous avons une vraie équipe de communication et nous savons qu'il y a des capacités humaines ici, qui sont à disposition pour travailler et communiquer aussi dans le domaine des économies

d'énergie, comme tout autre domaine qui est communiqué par cette unité-là. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### Amendement de M. Anthony Huys

Ajouter un alinéa 4. à l'article 4. du règlement avec la teneur suivante :

*Chaque année, lors du premier semestre, la Municipalité fournit un tableau détaillé des rentrées financières et des dépenses, par catégorie et par subventionnement.*

VOTE Amendement de M. Anthony Huys (déposé en commission)

Le conseil accepte cet amendement par 39 OUI, 24 NON et 15 Abstentions

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Excusez-moi, en repensant à mon amendement, je crois qu'il y a une petite imprécision à la fin, je termine en disant « *de ladite taxe* » ; or nous ne pouvons pas être bénéficiaire de la taxe, mais du fonds. La taxe c'est ce qui est perçu et le fonds c'est ce qui est à disposition. Je vous prierai de modifier la fin en traçant « *de ladite taxe* » et de mettre à la place « *du fonds* », c'est plus logique et peut-être que la juriste du PLR pourra me confirmer que c'est mieux comme cela.

#### **Amendement de M. Emmanuel Gétaz (ML)**

L'article 4 du règlement est complété comme suit :

Alinéa 3 c) (*nouveau*) :

*La taxe ne peut financer des salaires d'employés communaux, ni des actions de communications, à l'exception de l'information sur les possibilités de bénéficier du fonds.*

#### VOTE Amendement de M. Emmanuel Gétaz

L'amendement est accepté par 50 OUI, 8 NON et 18 abstentions

#### **Amendement de Mme Sandra Genier à l'article 4 alinéa 3.**

*a. Versement de subventions aux personnes physiques et morales assujetties à la taxe dans le but de financer des projets situés sur le territoire communal (v. chap. 3 2 ci-après)*

#### VOTE Amendement de Mme Sandra Genier

L'amendement est accepté à l'unanimité.

#### VOTE entier art. 4 Fonds pour le développement durable amendé

L'article 4 tel qu'amendé est accepté à la majorité, moins 12 NON et 8 abstentions.

#### **Article 5 Modalités de prélèvement**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE** : L'article 5 est accepté à la majorité, moins 10 NON et 8 abstentions

#### **Article 6 Bénéficiaires**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE** : l'article 6 est accepté à une évidente majorité.

### **Article 7 Procédure - Conditions d'octroi**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE** : l'article 7 est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions et avis contraires.

### **Article 8 Versement**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE** : l'article 8 est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions et avis contraires.

### **Article 9 Révocation de la subvention**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE** : l'article 9 est accepté à une évidente majorité, moins quelques abstentions et avis contraires.

### **Art 10 Dissolution du fonds**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE** : l'article 10 est accepté à une évidente majorité moins 10 non et 11 abstentions.

### **Discussion sur l'entier du Chapitre 3**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **VOTE sur l'ensemble des dispositions du chapitre 3 :**

Le chapitre 3 est accepté à une évidente majorité moins 3 non et 8 abstentions.

#### **VOTE sur le Règlement amendé**

Le règlement amendé est accepté par 39 OUI, 24 NON et 18 Abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur l'entier du préavis et les conclusions.

#### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous informer que la Municipalité, compte tenu des nombreux changements, a réfléchi à l'opportunité ou non de retirer le préavis, mais elle ne le retirera pas.

#### **M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je regrette, je pensais que M. Walther avait compris que quand c'est mal parti, cela ne va pas aller jusqu'au bout.

Je vous répète que tout ce que nous faisons, c'est une erreur, nous avons dû faire une espèce de mélange d'éléments que nous aurions pu avoir d'une manière excellente, si cela avait été repris, repensé, et je ne peux que vous réitérer ma demande de refuser ce préavis qui est de bric et de broc.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez parlé de gymnastique, nous avons fait un peu de gymnastique du Conseil communal aujourd'hui, il a fallu un peu travailler, préciser, mettre des cautions, mais aujourd'hui ce règlement il va très bien. Il n'y a aucune raison de le renvoyer, il est solide, dans la continuité de ce qui a déjà été mis en place il y a un certain nombre d'années. Il donne un potentiel supplémentaire de redistribution et d'encouragement à passer aux énergies renouvelables, à économiser de l'énergie et à passer à la mobilité douce. Et puis il y a les cautions qui font que nous pouvons aller voir la population dans le blanc des yeux et dire « *oui effectivement les taxes prises sur la consommation électrique sont redistribuées aux bénéficiaires qui en ont le droit, c'est-à-dire à ceux qui sont ponctionnés par cette taxe* ».

Le système est bien en place et il faut le poursuivre, je vous invite maintenant à accepter cette nouvelle formule et poursuivre dans le bon sens le travail, en vue de rendre notre commune encore plus propre et orientée vers le développement durable.

### **Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec l'article 3 nous donnons une marge de manœuvre à la Municipalité, de monter de 0,2 à 0,5 ct/kWh. Pour moi, la discussion de ce soir va faire réfléchir la Municipalité, si vraiment nous voulons immédiatement monter à 0,5, je pense que ce serait un signal que nous saurons comment prendre.

J'imagine que la Municipalité va réfléchir avec beaucoup d'attention, faire des calculs, revenir avec un projet, bien mesurer et réfléchir au catalogue des prestations et que nous n'aurons pas tout de suite les 0,5, surtout pas avec le catalogue de prestations actuel.

Je pense que nous pouvons faire confiance à la Municipalité, nous avons fait passer un message clair ce soir. Les discussions de ce soir seront également répercutées dans le public, auprès des hôteliers, auprès des gros consommateurs d'électricité etc..., si nous disons oui ce soir, nous montrons que nous ne voulons pas faire exploser une taxe, mais faire évoluer le développement durable de façon raisonnable à Montreux.

### **M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je ne peux pas laisser passer ce que vient de dire ma préopinante, c'est réglé comme du papier à musique, on nous dit 2021 égale 0.5 ct, donc nous dire que maintenant nous allons réfléchir à autre chose, je ne sais pas dans quel monde vous vivez Madame, mais malheureusement ce n'est pas le bon.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Cardinaux, quand vous dites que ce préavis est fait « *de bric et de broc* », si je reprends votre terme, permettez-moi de vous rappeler qu'il a été accepté par l'unanimité des commissaires. Je n'imagine pas que vous souhaitiez dire que les dix commissaires étaient incompetents. Quand une commission accepte à l'unanimité un préavis, c'est quand même qu'il y a un certain fond, une certaine structure. Il ne faut pas non plus dire que tout est à jeter. Si la Municipalité réfléchit à son retrait, c'est simplement à cause des doutes sur la solution globale que les amendements déposés ce soir soulèvent. Est-ce que c'est tenable ? Quelles sont les conséquences sur le budget ? Avec ces amendements, il y aura des conséquences immédiates par rapport

à des dépenses qui ne pourront plus être amorties ou financées pas un prélèvement sur le fonds. Nous traiterons, en Municipalité, ces questions dans un deuxième temps. Mais, de dire maintenant que nous devrions retirer le préavis parce qu'il était mal fait, je trouve cela inacceptable. Enfin, non, ce n'est pas une décision de M. Walther de le maintenir, mais de la Municipalité. D'autre part, je rappelle, lors de son dépôt et lors du traitement en commission, là où les discussions devraient avoir lieu, celui-ci a convaincu l'ensemble des commissaires.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, vous le savez, l'UDC est plutôt allergique aux taxes, mais je pense qu'avec tout ce qui a été discuté et le consensus que nous avons pu trouver, nous pourrions obtenir un préavis, un règlement qui va partir avec des bornes dès le départ et il est déjà beaucoup plus clairement explicable, notamment au public. C'est surtout pour les citoyens que nous demandons ce tableau, ce n'est pas que pour les conseillers. Nous resterons quand même dans les communes qui ont une des taxes la plus modeste nous dirons, sans exploser les coûts, mais en donnant quand même une belle marge pour donner d'autres prestations. Je vous invite à l'accepter et si nous avons la bonne surprise de voir que la taxe reste à 0,2, est bien tant mieux, mais au moins je suis sûr qu'elle n'ira pas au-delà de 0,5 et c'est ce qui m'importait. Je vous recommande d'accepter ce règlement et ce préavis.

### **M. Cédric Blanc (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je veux rappeler le fond de l'intervention de mon collègue M. Cardinaux au début de ce débat, nous parlons d'une période difficile pour nos concitoyens, je pense que la Municipalité aurait pu déposer ce préavis dans une période ultérieure pour éviter que nous ayons cette discussion. Le PLR se prononce surtout sur la question de la chronologie du dépôt de ce préavis et des décisions que nous devons prendre.

Je ne défie pas la Municipalité avec la confiance que je peux avoir de maintenir le taux à 0,2, mais en l'occurrence je pense que refuser ce préavis nous assure d'envoyer un message clair à la population.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La population, elle, attend aussi de nous que nous fassions face, non seulement à la réalité du COVID, mais aussi à des problèmes liés au réchauffement climatique. Nous devons faire notre part, c'est une partie importante du dispositif que nous votons ce soir, le réchauffement climatique ne va pas s'arrêter, de ce fait il y a aussi une grande partie de la population qui attend de nous des actes responsables et c'en est un, il est cadré, clair, transparent et nous pouvons sans autre l'approuver.

### **Amendement aux conclusions du Préavis de M. Tal Luder**

Modifier le point 1 des conclusions du préavis comme suit :

*Autoriser la Municipalité de prélever, selon la loi vaudoise sur le secteur électrique (LSecEI) du 19 mai 2009, Art. 20, al. 2, une taxe sur la consommation d'électricité, avec un seuil maximum de 4.0 0.5 ct/kWh.*

**VOTE** amendement de M. Luder modifiant la conclusion numéro 1 du préavis :

L'amendement est accepté par 46 OUI, 12 NON, 24 Abstentions

### **M. le Président**

Nous avons encore la demande de M. Cardinaux, pour le vote à l'appel nominal, la demande de M. Cardinaux est-elle appuyée par 9 membres : c'est le cas.

Nous avons également la demande de M. Büchler pour que le vote se fasse à bulletins secrets.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au vu de la tournure des discussions, que je trouve positive durant ce débat et puisqu'il n'est finalement pas si mal qu'à quelques jours des élections nos électeurs connaissent les gens pour qui ils votent, je retire ma demande de vote à bulletin secret.

### **M. Tal Luder (UDC)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 28/2020 de la Municipalité du 26 novembre 2020 au Conseil communal relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de 1.0 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du Fonds et de financer intégralement la politique énergie-climat de la Commune
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité de prélever, selon la loi vaudoise sur le secteur électrique (LSecEI) du 19 mai 2009, Art. 20, al.2, une taxe sur la consommation d'électricité, avec un seuil maximum de **0.5 ct/kWh** ;
2. d'approuver, tel qu'amendé, le règlement du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable ;
3. de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par le chef du département cantonal en charge du dossier.

VOTE appel nominal (liste p.30)

**Le Conseil communal de Montreux refuse ces conclusions par 43 NON, 34 OUI et 6 abstentions**

MONTREUX conseil du 3 mars 2021		
Akiki	Alain	Abstention
Al Jundi	Ihab	Abstention
Al Jundi	Jonathan	Abstention
Assaf	Rima	EXCUSEE
Bär	Ruth	OUI
Barbey	Stéphane	EXCUSE
Bécherraz	Christian	NON
Blanc	Cédric	NON
Blanc	Olivier	EXCUSE
Blazquez	Eric	OUI
Bonjour	Tanya	OUI
Borloz	Claudine	OUI
Boulat	Zenia	NON
Brunner	Geneviève	NON
Büchler	Nicolas	OUI
Bühler	Anne-Lise	NON
Bürki	Christian	OUI
Caldérini	Valérie	EXCUSEE
Cardinaux	François	NON
Chevallier	Charlotte	NON
Chiaradia	Florian	OUI
Cornaz	Susanne	NON
Cousin	Gaëtan	OUI
Demartini	Laurent	EXCUSE
Depallens	Yves	NON
Despond	Florian	NON
Duperret	Anne	NON
Ehinger	Mathieu	NON
Ekah	Mathias	OUI
Fastiggi	Carola	OUI
Fattet	Tina	NON
Feissli	Carolanne	EXCUSE
Femia	Bruno	EXCUSE
Filippone	Joseph	NON
Forclaz	Jean-Marc	NON
Gay	Claude-Pascal	NON
Genier	Sandra	NON
Gétaz	Emmanuel	OUI
Giovanna	Sébastien	NON
Giuliano	Angelo	X
Golaz	Denis	OUI
Gori	Mario	Abstention
Grand	Arnaud	NON
Grand	François	NON
Grangier	Carole	EXCUSE
Gremaud	Andrea	OUI
Grognuz	Patrick	EXCUSE
Haldi	Vincent	NON
Hess	Yanick	NON
Hischenhuber	Claudia	OUI

Hunziker	Dominik	OUI
Huys	Anthony	OUI
Imhof	Alain	EXCUSE
Jahangiri	Ahmad	OUI
Lahigani		
Kammer	Jean-Bernard	EXCUSE
Karakas	Murat	OUI
Lauber Fürst	Susanne	OUI
Lombardo	Christophe	NON
Luder	Tal	OUI
Manzini	Florian	OUI
Meichtry	Franco	EXCUSE
Meillaud	Daniel	NON
Menzi	Christine	NON
Menzi	Pablo	NON
Meyer	Jörg	NON
Miceli	Romain	NON
Müller	Olivier	NON
Nicollier	Mélanie	NON
Pabst	Cyril	NON
Peters	Frank	EXCUSE
Pfulg	Fabrice	NON
Pilloud	Romain	OUI
Pires Jorge	José	OUI
Posternak	Michel	NON
Pozzi	Silvano	NON
Privet	Christophe	EXCUSE
Raduljica	Olivier	OUI
Rais	Pierre	Abstention
Ramiqi	Kastriot	ABSENT
Rimaz	Roland	OUI
Rodman	Ida	OUI
Rossier	Pascal	NON
Ruchet	Benoît	NON
Ruedin	Jessica	OUI
Saito	Anne	OUI
Samuelian	Michael	Abstention
Sierro	Laurence	NON
Silleri	Domenico	OUI
Spahn	Pierre-André	NON
Stäger	Alexandre	NON
Streicher	Bibiana	NON
Thiyagaraja	Ganes	OUI
Tisserand	Béatrice	OUI
Torchio	Géraldine	OUI
Tschopp	Vincent	OUI
Tschopp	Bernard	NON
Vernier	Christian	NON
Winkler	Lionel	NON
Zulauf	Michel	OUI

**7.3 sur le préavis No 29/2020 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux. (Rapp. M. Nicolas Büchler) ;**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**M. Nicolas Büchler (SOC)**

Au terme de ces discussions c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

- vu le préavis No 29/2020 de la Municipalité du 4 décembre 2020 au Conseil communal relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DECIDE**

1. de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité**

**7.4 sur le préavis No 01/2021 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et à un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel. (Rapp. Mme Carola Fastiggi) ;**

**Monsieur le Président**

J'invite Mme Fastiggi à rejoindre la tribune, sans oublier la housse de protection pour le micro.

Mme la Présidente de la commission, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

Je vous propose de procéder comme précédemment, je vais tout d'abord ouvrir la discussion générale sur le rapport de commission, puis nous passerons en revue le règlement article par article, sans vous faire lecture du texte des dispositions de chaque article, avec vote pour chacun des articles, et nous passerons enfin au vote du règlement dans son entier puis au vote des conclusions du rapport de commission. Des remarques ou objections sur cette manière de faire ?

Ce n'est pas le cas, j'ouvre donc la discussion générale sur cet objet.

### **Sébastien Giovanna (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'étais un des membres de la commission, j'ai répété à plusieurs reprises que je voulais déposer un amendement, malheureusement la présidente n'a pas pris en considération ma demande et n'a pas soumis mon choix de faire un amendement au vote.

C'est pour cette raison que ce soir je vais déposer l'amendement suivant :

Je considère que la subvention à l'achat d'abonnements annuels des transports publics est et doit rester une prérogative du Conseil communal. Par conséquent, je m'oppose à octroyer un blanc-seing *ad vitam eternam*. En effet, il faut que le Conseil communal puisse s'assurer que cette subvention soit en phase avec la situation, je pense notamment aux besoins de ses utilisateurs mais également aux ressources financières de la commune ; d'où l'importance de continuer à limiter celle-ci dans le temps, contrairement à la position de la Municipalité mentionnée au point 8 du Préavis qui voudrait ne plus fixer de date limite.

En conséquence et par la présente, je souhaite déposer l'amendement suivant :

#### *Chiffre 6*

*d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics pour les années 2021 à 2024.*

### **M. le Président**

Monsieur Giovanna, ce n'est pas clair pour moi, vous souhaitez déposer cet amendement au règlement ou aux conclusions du préavis ?

Car votre amendement ressemble à une conclusion de préavis plutôt qu'à un article de règlement c'est pour cela que je suis un peu perplexé.

### **M. Sébastien Giovanna (PLR)**

Mon amendement vise à modifier les conclusions du préavis.

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Il me semble que pendant la commission, qui s'est extrêmement bien déroulée, Mme Fastiggi la Présidente rapporteuse a été très claire dans le déroulement de cette dernière et il ne me semble pas qu'elle ait omis d'intégrer une demande formelle de M. Giovanna qui n'en a pas déposé au moment de la commission.

Néanmoins, évidemment, il est toujours possible d'en déposer pendant le Conseil communal.

Tout du moins la séance a été très claire et Mme Fastiggi également.

Sur le fond de la question, évidemment, nous peinons à comprendre cet amendement, il arrive alors que, lors de la commission, il nous a quand même été présenté que cette subvention, ce subside accordé à la population, fait preuve aujourd'hui d'une grande stabilité. Son fonctionnement est apprécié, il a beaucoup augmenté les premières années de son utilisation et tend aujourd'hui à se stabiliser. Ce qui nous est proposé dans ce préavis, c'est une simplification de son utilisation et je crois aujourd'hui, que nous soyons en période COVID ou pas, que cette aide est très appréciée. D'une part, des personnes qui ont des difficultés pour pouvoir avancer des sommes conséquentes pour avoir un abonnement de transports publics, et d'autre part parce que cela encourage des comportements plus respectueux de l'environnement, des

comportements qui ont lieu autant pour des pendulaires que pour des personnes qui choisiraient les transports publics en complément pour le loisir.

Le groupe Socialiste s'opposera à cet amendement et la stabilité, aujourd'hui, de cette subvention nous fait penser qu'elle doit durer et qu'elle est une prestation extrêmement importante pour la population, qu'elle soit dans le besoin ou non et qu'elle permettra de renforcer, évidemment sur le long terme, nos objectifs en termes d'augmentation des transports publics et de diminution des émissions de CO2.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

D'abord sur la forme du dépôt de cet amendement de M. Giovanna, les accusations qu'il fait à l'encontre de la Présidente de la commission sont totalement inacceptables. Il faut qu'il apprenne son règlement, qu'il apprenne à déposer un amendement et quand il saura faire cela, il sera un conseiller communal complètement compétent. D'ailleurs nous voyons que 4 semaines plus tard, il ne sait toujours pas exactement comment il doit le déposer.

Je remercie M. Pilloud qui témoigne de ce qui s'est réellement passé dans cette commission, à savoir qu'elle a été présidée convenablement et que M. Giovanna n'avait qu'à déposer son amendement au moment où il le fallait, au moment où nous passons à la fin de la discussion et que nous allons voter les conclusions, amendées ou pas.

C'est à ce moment-là, M. Giovanna, que nous déposons et c'est à vous de le faire, ce n'est pas à la présidente de le déposer à votre place.

Sur le fond, son dépôt est illogique parce qu'en l'occurrence, il s'agit d'un système qui est aujourd'hui adopté par un peu plus de 3'000 montreusiennes et montreusiens, cela fait partie des prestations dont nous pouvons nous vanter sur cette commune et si M. Giovanna a un doute sur l'impact de cette forme de soutien et bien il n'a qu'à regarder le chiffre annuel du nombre de bénéficiaires, pour se rendre compte de son utilité. Ensuite, s'il a un doute sur la capacité des finances communales à soutenir ce système qui est extrêmement bien établi comme M. Pilloud l'a rappelé, soit il fait partie de la commission des finances et il peut poser toutes ses questions ou alors il demande à ses collègues PLR de la commission des finances de remettre en cause ce soutien et il faudra avoir le courage de le faire et de l'expliquer à la population, M. Giovanna. Après les élections ce sera plus facile de mettre en cause le montant, parce que le montant peut être adapté, bien entendu il peut être augmenté ou baissé, c'est le mécanisme actuel. Le dépôt de M. Giovanna, sur la forme est inacceptable, sur le fond il n'est pas logique et il faut le rejeter.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part n'ayant pas fait partie de la commission, je ne vais pas entrer sur le fond et le déroulement. Pour moi ce subside, il est vu comme un côté un peu "*carte de visite*", un avantage de venir vivre, habiter à Montreux, c'est comme cela que je le perçois, c'est un plus. Sur le fond, je ne conteste pas du tout ce subside, mais l'amendement de M. Giovanna ne me dérange pas parce qu'il permet simplement de revenir d'ici 3 ans, cela peut aussi être pour revoir la somme à la hausse ou voir d'autres critères, cela ne me dérange pas de refaire une discussion d'ici 3 ans. J'accepterai l'amendement et la reconduction du subside.

### **M. Florian Chiaradia (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts s'interrogent sur la pertinence de cet amendement, nous pouvons nous demander pourquoi est-ce que cette subvention devrait être spécifiquement remise en cause périodiquement ? Alors que la majorité des autres soutiens ne le sont pas. Je ne vais pas revenir sur les arguments qui sont développés dans le préavis de la Municipalité et dans le rapport de la commission. La Municipalité a été claire, les chiffres démontrent que cette subvention est un outil populaire et efficace au soutien à la mobilité en transports publics.

Après plusieurs périodes d'analyse, la Municipalité propose au Conseil de considérer que c'est une subvention qui est entrée dans les prestations de notre commune.

C'est une évidence pour les très nombreuses personnes qui en bénéficient comme l'a dit tout à l'heure M. Gétaz.

La Municipalité fait déjà chaque année un bilan dans son rapport de gestion.

Si la commission de gestion souhaite en apprendre plus, elle peut demander des informations complémentaires, comme elle l'a fait il y a bientôt 3 ans. Ainsi le Conseil est régulièrement informé du succès et des coûts de cette subvention.

Tout comme la Municipalité, chaque membre du Conseil pourrait, en tout temps, proposer de supprimer ou de modifier le règlement par le dépôt d'une motion ou d'une proposition rédigée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics**

#### **Article 1**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité, moins 1 non et 1 abstention.

#### **Article 2**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité, moins 1 non et 0 abstention

#### **Article 3**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité moins 1 non et 0 abstention

#### **Article 4**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité moins 1 non, 0 abstention

#### **Article 5**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité moins 1 non, 0 abstention

### **Vote de l'ensemble du Règlement**

« Le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics » est accepté à la majorité moins 1 non et 1 abstention.

### **Amendement de M. Giovanna (ajout d'un point 6 aux conclusions du préavis)**

6. d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics pour les années 2021 à 2024.

### VOTE amendement M. Giovanna

L'amendement est accepté par 41 OUI, 32 NON, 7 Abstentions

### **Mme Carola Fastiggi**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis n° 01/2021 de la Municipalité du 22 janvier 2021 au Conseil communal relatif à la prolongation et la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et à un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel

Vu le rapport de la Commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. d'accepter la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics ;
2. de porter les montants nécessaires aux budgets 2021 et suivants, au compte n° 180.3665 « subventions individuelles » ;
3. de prendre acte de la volonté de la Municipalité de développer l'utilisation des bons Railcheck et d'allouer un crédit de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel communal ;
4. d'accepter un crédit complémentaire, à cet effet, au budget 2021 sur le compte 180.3158 « Entretien de l'équipement informatique », pour un montant de CHF 16'000.- ;
5. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tout acte et convention en rapport avec cette affaire.
6. ***d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics pour les années 2021 à 2024.***

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 3 NON et 1 Abstention**

<b>7.5 sur le rapport No 02/2021 relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux. (Rapp. Mme Laurence Siéro) ;</b>
---

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

J'ai juste une question adressée à M. Walther, par intérêt technique, parce que je n'ai pas pu trouver plus que ce qu'il y a dans le rapport, mais nous parlons des VMCV en intégrant le développement des nouvelles technologies dans les infrastructures, pourrait-il juste me dire en 1 ou 2 mots quelles sont ces nouvelles technologies parce que cela m'intéresse.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Vous parlez de la phrase : « *M. Walther répond que les VMCV suivent ces évolutions et les proposera en temps voulu.* »

Il faut, sauf erreur, lire que nous n'avons pas forcément parlé de technologie en tant que telle, mais surtout de prestations plus souples, notamment des services à la demande, que l'on pourrait commander depuis son téléphone portable. Je vous dis cela de mémoire et je ne sais pas si Mme la Présidente pourra le confirmer, parce que j'ai transmis beaucoup d'informations lors de cette commission.

Nous pouvons également évoquer d'autres évolutions technologiques étudiées par VMCV SA. Il s'agit, par exemple, des informations sur les temps d'attente aux arrêts.

### **Mme Laurence Sierro (PLR)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport No 02/2021 de la Municipalité du 22 janvier 2021 au Conseil communal relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport.

### **Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

**7.6 sur le rapport-préavis No 03/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC maximum en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom) et à la réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé « Pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) ». (Rapp. M. Romain Pilloud) ;**

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre votera la demande de crédit en vue d'effectuer la pré-étude afin de lancer l'élaboration d'un futur PGA. Vu l'urgence de la situation, nous nous étonnons que la Municipalité n'ait pas souhaité communiquer le nom du bureau mandaté pour cette pré-étude. Il ne s'agit pas là d'une simple attribution d'un marché public, nous

espérons que la Municipalité a choisi un bureau peu connu des services communaux, sur la base d'autres éléments que ceux purement financiers. Ou le fait tel que cela figure au rapport, qu'elle souhaite découvrir un nouvel acteur. Pour Montreux Libre cette pré-étude n'est pas purement technique, puisque celle-ci élaborera un coefficient de surdimensionnement qui sera la base des études du futur PGA. Nous espérons également que les municipaux représentants les partis qui se sont montrés les plus soupçonneux vis-à-vis du postulat Filippone aient été particulièrement attentifs au choix de ce mandataire. A la lecture du rapport, qui me semble peu clair sur certains aspects, je me permets d'interroger la Municipalité sur certains points :

Lorsqu'il est évoqué que le plan de zone de 1972 fait foi, dans le rapport, il s'agit bien du fait qu'il fait foi pour l'élaboration du surdimensionnement qui est la base du crédit d'étude du mandataire ?

J'ai une autre question concernant le coefficient de surdimensionnement. Il est écrit dans le rapport, « *Au final, le mandataire présentera, dans sa pré-étude, un coefficient de surdimensionnement. Le surdimensionnement effectif est ensuite analysé afin de réduire le surdimensionnement pour atteindre les critères minimaux du canton (limite théorique). Cette limite théorique sera inatteignable dans le cas de notre commune.* » Est-ce que M. le Municipal Neukomm peut nous apporter quelques précisions ? Merci.

### **M. Christian Neukomm, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur, En ce qui concerne le coefficient de surdimensionnement, pour faire simple, même en faisant tous les efforts possibles, actuellement le surdimensionnement du construit dépasse les règles et le pourcentage maximum obtainable.

Ce qui veut dire que si nous voulions arriver à diminuer ce surdimensionnement incompressible, nous devrions, pour faire simple, démolir des bâtiments.

C'est la seule chose que nous pouvons vous expliquer, actuellement. Le bâti l'est déjà de manière supérieure aux critères actuels. C'est pour cela que nous devons tendre à le rendre le moins important, pouvoir le faire diminuer sous la barre théorique. Parce que cela nécessiterait, à ce moment-là, pour faire des analogies un peu rudes, de démolir des bâtiments ou en tout cas ne pas reconstruire tout ce qui serait démolé pour arriver à ce que ce surdimensionnement soit dans les critères actuels.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur le Municipal, cet élément n'était pas clair. Il s'agit bien du surdimensionnement de la zone du PGA du bas et dans l'élaboration d'un PGA global tel que recommandé par la Confédération, ce surdimensionnement de la zone du PGA du bas est relatif.

### **M. Christian Neukomm, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Ce que le tribunal fédéral a reproché à la Commune, c'était de ne pas avoir intégré tout le périmètre de la commune pour le calcul. Ce que la Municipalité sait, c'est que le surdimensionnement des hauts est actuellement relativement important, les calculs que la Municipalité avait commencé à faire avant l'annulation du PGA, (puisque à l'époque vous vous rappelez que nous travaillions aussi sur ce PGA des hauts), laisse à penser que nous sommes déjà actuellement en surdimensionnement aussi sur les Hauts.

De fait, le surdimensionnement est bien réel sur l'entier du territoire, même compte tenu de la partie supérieure du territoire.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Au vu des réponses apportées par M. Neukomm, je m'étonne de la communication de la Municipalité de ce soir, qui, dans ses zones réservées, souhaite pouvoir autoriser la surélévation de certains immeubles dans la zone urbaine, ce qui va créer de surcroît un surdimensionnement de la zone urbaine.

**M. Christian Neukomm, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je ne vais pas rentrer dans les détails, puisque le programme des zones réservées et son règlement seront très prochainement soumis à l'enquête publique puis par le dépôt d'un préavis qui sera déposé auprès de votre conseil. Dans le principe du règlement des zones réservées à venir, nous avons travaillé sur des coefficients de développement potentiels qui pourront être envisagés, ceci dépendant des différentes zones bâties de la commune.

L'incidence sur le pourcentage de surdimensionnement est beaucoup moins importante sur une zone potentiellement densément bâtie que sur une zone qui l'est moins. Cela nous permettra, justement, un petit peu de souplesse sur des parties plus densément bâties du territoire communal.

**M. Joe Filiponne (PLR)**

Monsieur Le Président, Chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour ce préavis, qui répond partiellement à mon postulat et je me réjouis de suivre le processus et de connaître les résultats de cette première étape.

J'ai toutefois quelques remarques à formuler :

A la question posée concernant l'identité du bureau choisi pour cette pré-étude, nous avons été informés, lors de la commission, que la Municipalité s'était adressée au Préfet pour savoir s'il était obligatoire de fournir son identité. Il a notamment été répondu par Le Préfet qu'il n'entre pas dans le mandat de la commission de connaître l'identité du mandataire.

Message reçu 5/5, par contre, je regrette que la Municipalité préfère s'appuyer sur ce genre de démarche pour ne pas divulguer l'identité du bureau proposé, alors qu'elle a toute la latitude pour donner cette information. Cela aurait permis aux membres de la commission, respectivement aux membres de ce conseil, de se faire une idée, en toute transparence, sur les considérations et les références évoquées par Mme la Cheffe de Service.

La question du délai a évidemment été posée et le résultat de cette pré-étude devrait nous être communiqué, d'ici fin de l'année. Vous ne serez pas surpris, je trouve ça long, très long... Du coup, je m'interroge sur le déclenchement des démarches nécessaires pour l'appel d'offres en marché public, qui désignera le bureau qui prendra la relève pour l'élaboration du nouveau PACom de Montreux et j'espère qu'il sera d'ores et déjà possible de préparer cette procédure.

Je vous remercie pour votre attention et je vous invite à voter oui pour la prise en considération de ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Romain Pilloud (SOC)**

En conclusion, c'est par 10 OUI, 0 NON et 0 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 03/2021 de la Municipalité du 22 janvier 2021 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC maximum en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom) et à la réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé « pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) »
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater un bureau d'urbanisme, afin d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom) ;
2. de lui octroyer pour ce faire un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 420.3316 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;
7. de prendre acte du présent rapport-préavis comme réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé « pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) ».

### **Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité**

<p><b>7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Joe Filippone : « Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable ».</b> (Rapp. M. Florian Chiaradia) ;</p>
--

#### **M. Florian Chiaradia (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a juste un détail, concernant une partie technique, vous aurez remarqué que les conclusions ont été votées à 9 OUI et non à 10, parce qu'il se trouve que l'un des commissaires, M. Cardinaux, a dû nous quitter en urgence. Il figure bien dans la liste des membres, mais il n'a pas pu prendre part au vote final. Le postulat a donc bien été voté à l'unanimité, mais à 9 membres et non à 10.

M. le Président ouvre la discussion.

#### **M. Joe Filippone (PLR)**

Monsieur Le Président, Chers collègues,

Je remercie les membres de la commission pour la qualité des débats et pour le vote qui a soutenu mon postulat à l'unanimité.

A la lecture du rapport, vous l'aurez certainement remarqué, le sujet du réaménagement de la Grand-Rue s'est également étendu jusqu'à la Place de la Paix, la rue de l'Eglise Catholique et si le Président n'avait pas mis un terme à notre séance, nous aurions peut-être prolongé le débat sur l'avenue des Alpes, la Place de la Gare et ainsi de suite jusqu'à Clarens, Territet et dans nos villages.

Notre commune a besoin d'une nouvelle « interprétation » des priorités dans ses espaces publics, dans ses routes, dans ses places, mais mon postulat souhaite spécifiquement le réaménagement de la Grand-Rue, la réalisation d'une première étape, d'une première opportunité d'offrir de nouveaux espaces de rencontre à notre population.

Je vous remercie pour votre attention et je vous encourage à voter oui à ce postulat.

### **M. Gaëtan Cousin (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe des Vert·e·s a lu avec attention le rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Filippone, pour un nouvel aménagement de la Grand Rue. Ce sujet est important pour l'avenir de notre commune, puisqu'il s'agit d'un des points névralgiques de la ville. Nous ne pouvons pas nous permettre de rater ce projet urbanistique, pour les touristes et pour les habitants.

Nous sommes d'accord avec la plupart des points évoqués en commission et nous accepterons ce postulat. Mais nous mettons un gros bémol à l'idée de réduire, éventuellement, la canopée ou la surface des jardins. Car c'est ce dont il s'agit, quand nous évoquons, je cite, *"un concept de transparence"* et quand nous parlons, je cite à nouveau, *"d'élaguer quelque peu la végétation existante"*.

La tentation est grande en urbanisme de grignoter toujours davantage les espaces verts, vus souvent comme de simples terrains de réserves pour d'autres affectations, perçues à tort comme plus importantes.

Les jardins et les espaces verts jouent un rôle capital en ville, qu'il est grand temps de reconnaître et d'apprécier entièrement.

Non seulement parce qu'ils permettent naturellement de rafraîchir l'air en été et parce qu'ils peuvent jouer un rôle positif pour la biodiversité, mais aussi parce qu'ils sont beaux et très appréciés.

Par ailleurs, un soin tout particulier doit être apporté aux arbres plus âgés qui ont pris de nombreuses années à atteindre leur taille actuelle. Pour les Verts, il est hors de question de réduire la taille des espaces de verdure le long de la Grand Rue.

Ceux-ci peuvent être légèrement remodelés mais leur emprise totale au sol ne doit pas être réduite, au contraire, elle devrait même être agrandie pour inviter les habitants et les touristes à profiter davantage de ces espaces gratuits, ô combien agréables quand il fait beau.

Nous suivrons très attentivement ce dossier et nous nous opposerons farouchement à tout projet qui impliquerait une réduction de la végétation ou de la taille des jardins dans cet endroit stratégique de notre ville.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe Montreux Libre soutient ce postulat et apprécie le rapport qui a été fait. Néanmoins, maintenant, sauf attendre de la Municipalité des propositions finalement assez cosmétiques concernant le nouvel aménagement de la Grand Rue, il nous paraît nécessaire de demander à la Municipalité, lorsqu'elle reviendra devant le Conseil, de présenter peut-être plusieurs options. Notamment de bien réfléchir aux répercussions d'un aménagement relativement ambitieux de la Grand Rue, aux répercussions sur l'avenue des Alpes, l'avenue de la Gare, la rue Industrielle et la rue d'Etraz, certes le postulat ne demande pas de refaire tout Montreux, nous sommes bien d'accord avec cela, mais les conséquences, notamment en matière de circulation sur les rues que je viens de citer, pourraient être importantes suivant le type de réaménagements proposés. Nous demandons que la Municipalité, dans son travail, tienne compte de cet aspect-là.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera la prise en considération de ce postulat, nous nous réjouissons que les réflexions reprennent sur la Grand Rue, que j'appelle affectueusement "*la grande moche*", mais c'est personnel. Je voudrais rassurer M. Cousin, pour ma part, selon ce que j'ai compris en commission, il n'était pas question de bétonner, de supprimer le vert ou alors je ne me trouvais pas dans la même commission.

Il s'agit plutôt de dégagements ponctuels pour avoir une vue sur le lac. Je ne soutiendrai pas non plus la réduction d'espaces verts, au contraire, il en faudrait plus. J'aimerais avoir une attention pour ce projet à propos du parcage actuel, de courte durée ou devant l'Eurotel, si ces places venaient à disparaître à cause de la proposition d'un concept vraiment extraordinaire, j'aimerais avoir tout de même une variante. Avec ces places de parcs préservées peut-être déplacées ou regroupées, mais pas que toutes les places rapides ou de déposes disparaissent. Pour qu'il reste une attractivité pour les commerces et les hôtels.

Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **M. Florian Chiaradia (Verts)**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de prendre en considération le postulat intitulé "Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable".

### **Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat à l'unanimité**

**7.8 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder et consorts : « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux ». (Rapp. M. Pierre-André Spahn).**

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Pierre-André Spahn (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques coquilles dans mon rapport, il y en a de moindres importances et une qui est plus importante en page 2, dans les arguments pour, il faut que le premier point soit divisé en deux points, il y a un point après « *récidive* » et « *ne se limite pas à la pose* » est un deuxième argument.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Montreux Libre votera favorablement cette motion, qui, je le rappelle, vise à réglementer les procédés de réclame sur le territoire communal et non pas à l'interdire. Réglementation, qui contrairement à ce que des membres de l'exécutif ont longtemps prétendu, incombe à notre commune et est du ressort de ce Conseil.

Je déclare mes intérêts, je suis commerçant sur la Grand Rue et à l'avenue des Alpes, à ce titre, je tiens à témoigner de la situation de l'affichage publicitaire sur les trottoirs de notre ville. Qui, contrairement à ce que les représentants de la Municipalité ont déclaré en commission, est bien loin de respecter les directives en la matière. Aujourd'hui, lorsqu'un commerce qui a pignon sur rue ferme, ce qui est

malheureusement de plus en plus le cas à Montreux, et qu'un nouveau le remplace, presque une fois sur deux, il s'agit d'un commerce de nourriture à emporter, qui dispose sur le trottoir des tables et des chaises, rajoutez à cela plusieurs panneaux publicitaires, parfois jusqu'à trois par commerce et souvent à des dizaines de mètres de l'établissement.

Sur certains périmètres, je peux vous assurer qu'il ne reste plus assez d'espace pour le passage d'une chaise roulante. Je m'étonne de la réticence des municipaux concernés qui sont si prompts d'ordinaire à utiliser les normes handicapés afin de faciliter l'adoption par ce Conseil de certains de leurs projets urbanistiques.

Un dernier mot, j'ose espérer que lorsqu'un nouveau projet d'aménagement de la Grand Rue aura vu le jour, une solution de collecte des déchets papiers sur cette artère puisse enfin être trouvée.

À l'heure actuelle, la situation représente une véritable honte pour une commune touristique comme Montreux, chaque mercredi passé 16 heures de l'après-midi, la Grand Rue est jonchée de poubelles papier, cartons en tout genre.

J'ose une petite suggestion à la Municipalité, lorsqu'elle reçoit des hôtes de marque et qu'elle a le choix dans la date, qu'elle ne choisisse surtout pas le mercredi soir.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce règlement viendra compléter le postulat Giovanna et pourra servir de base non seulement à la Municipalité actuelle, mais également pour les prochaines législatures. Il est également intéressant d'avoir à l'esprit que suite à l'acceptation du postulat Filippone que nous venons de voter, nous pourrions bénéficier de trottoirs plus larges, du moins le long de la Grand-Rue, afin de faciliter le trafic piétonnier et permettre l'installation de terrasses temporaires ainsi que nous en avons discuté en commission. Il serait tout de même malheureux de perdre la surface ainsi gagnée au profit de réclames mal posées.

De plus, je cite une des nouvelles règles de la circulation valable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : *"Circulation à vélo des enfants d'école primaire sur le trottoir : À l'avenir, les enfants pourront rouler à vélo sur le trottoir jusqu'à l'âge de douze ans, mais uniquement en l'absence de piste ou de bande cyclable. Ils devront toutefois prêter attention aux piétons, étant donné que ces derniers sont prioritaires."*

Entre le zigzag des vélos et le gymkhana des piétons autour des installations de réclame, nous aurons besoin de règles claires.

Pour terminer, rien n'empêche la Municipalité de faire preuve d'imagination et de proposer un concept de réclame novateur ou alternatif aux commerçants par l'intermédiaire de la SICOM. Par exemple, des publicités au sol (réf. Macarons covid) ou sur les stores des marquises, à une hauteur de 2 mètres évidemment.

Je vous recommande donc de soutenir cette motion, afin de proposer un concept de réclame uniforme et réfléchi.

### **M. François Grand (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Pourquoi investir de l'argent et faire consacrer du temps aux employés communaux pour élaborer un nouveau règlement afin d'établir où l'on peut mettre ou pas des chevalets publicitaires sur les zones publiques, ce n'est pas utile.

L'amour des lois propres à notre cher pays du canton de Vaud, sur ce sujet pas nécessaire d'élaborer ce règlement lequel sera d'une complexité à élaborer en fonction du centre de la ville, des quartiers, des villages et de nombreuses particularités.

De plus, qui dit règlement, dit application de celui-ci et là aussi il faudra former du personnel qui devra contrôler et amender si nécessaire, ce n'est en tout cas pas le moment d'arriver avec de nouvelles contraintes pour nos commerçants qui doivent lutter pour leur survie, il faut les soutenir.

Je pense que les "trottes" sont plus dangereuses que les chevalets, ne sont-ils pas des ralentisseurs sympathiques... ?

Monsieur le Municipal Piemontesi a donné des solutions simples, qui ne coûteront rien à la collectivité, laissons la Municipalité gérer ce problème.

Raison pour lesquelles une très large majorité du groupe PLR sera contre la prise en considération de cette motion.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais dire à M. Grand que ces directives si simples à appliquer et promulguées par la Municipalité (qui va de nombreuses fois au contact des commerçants), selon ce que j'ai compris, ne sont apparemment pas très claires, autrement il n'y aurait pas de récidives. Avec un règlement que nous pouvons simplement donner à un nouveau commerçant ou qui est consultable et clair, cela donne simplement un cadre, qu'est ce qui vous dit que tout le monde va vouloir absolument passer outre pour se faire amender ? Ce n'est pas le but d'un règlement, c'est de savoir où sont les limites, simplement. Il n'est pas question d'engager des employés communaux en plus ou de leur faire faire des heures pour aller espionner qui le fait ou ne le fait pas. Les commerçants de bon sens suivront le règlement et c'est tout.

Je pense qu'il est tout à fait plausible d'avoir un règlement, de plus, comme l'a signalé un commissaire pendant la commission, nous pouvons l'étendre à d'autres éléments que nous pourrions réglementer et pas seulement à la Grand Rue. Pour ma part, je n'ai pas envie que la Grand Rue devienne simplement un outil marketing de la Municipalité et de la SICOM, pour aller voir les commerçants, serrer des mains et leur dire nous nous occupons de vous et uniquement de vous. C'est de la commune dont il s'agit, d'un procédé de réclame sur le territoire communal.

### **M. Pierre-André Spahn (PLR)**

En conclusion, c'est par 6 voix pour, 3 contre et une abstention que la prise en considération de cette motion est acceptée.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cette motion par 45 OUI, 31 NON et 4 abstentions**

## **8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE**

**8.1 No 05/2021 relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (FACEME), via le Réseau enfance Montreux et environs (REME).**

(Date de la commission : jeudi 4 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence UDC : Mme Christine Menzi

Membres : Mmes Anne Duperret, Tina Fattet, Anne Saito,

MM. Ihab Al Jundi, Sébastien Giovanna, Denis Golaz, Romain Pilloud, Vincent Tschopp, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste se réjouit de traiter ce préavis municipal, en effet la conciliation entre la vie de famille et la vie professionnelle a besoin que nous puissions avancer sur ce domaine de la petite enfance, les listes d'attente, il y en a toujours, des besoins il y en a encore et nous nous réjouissons d'ores et déjà de soutenir ce préavis en commission et au prochain Conseil.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre se réjouit de ce nouveau préavis qui renforce les capacités d'accueil pour la petite enfance à Montreux, c'est un domaine que nous avons toujours soutenu. Nous souhaiterions qu'en commission, les commissaires soient informés du montant et des conditions du loyer payé aux propriétaires de Vergers 4. Merci beaucoup.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**8.2 No 06/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat, ainsi que Les Béviaux « Hôtel de Ville »**  
(Date de la commission : lundi 15 mars 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly) ;

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : Mme Ruth Bär,  
MM. Mathieu Ehinger, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Benoît Ruchet, Domenico Silleri, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Nous souhaiterions que la commission puisse avoir les informations sur le coût du chantier de 2011, que nous puissions comprendre ce qui a été fait en 2011 et ce qui sera fait grâce à ce préavis pour avoir une vision d'ensemble, merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**8.3 No 07/2021 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux.**  
(Date de la commission : mercredi 10 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence SOC : M. Romain Pilloud

Membres : Mmes Ruth Bär, Tina Fattet, Bibiana Streicher

MM. Christian Bécherraz, Mathias Ekah, Vincent Haldi, Murat Karakas,  
Olivier Müller, Cyril Pabst

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre souhaiterait qu'il soit fourni à la commission, si elle existe, la liste d'attente à Montreux concernant les deux catégories de logement subventionnés et abordables, merci.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le deuxième élément que nous sommes intéressés de connaître en commission c'est la durée moyenne d'habitation des grands appartements dont les locataires risquent de devoir partir quand leurs enfants auront pris leur indépendance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 9. RAPPORTS-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

**9.1 No 08/2021 relatif à la pérennisation des salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation ; à la prise en charge des loyers des salles du cinéma Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 ; à la réponse à la motion de M. Emmanuel Gétaz « Sauvons les cinémas de Montreux » (prise en considération le 18 novembre 2020) et à la réponse à la motion de Mme Géraldine Torchio « Pour une Commune de Montreux avec son cinéma » (prise en considération le 18 novembre 2020).**

(Date de la commission : mardi 16 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier, Géraldine Torchio,  
MM. Jonathan Al Jundi, Christian Bécherraz, Yves Depallens, Emmanuel Gétaz, Pascal Rossier, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 10. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

**10.1 No 04/2021 relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Giovanna intitulé "Pour la sauvegarde de Vergers 2" (pris en considération le 7 octobre 2020).**

(Date de la commission : mercredi 17 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence SOC : M. Nicolas Büchler

Membres : Mmes Claudine Borloz, Anne Duperret, Ida Rodman,  
MM. Joe (Joseph) Filippone, Sébastien Giovanna, François Grand,  
Vincent Haldi, Anthony Huys, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Sébastien Giovanna (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
J'ai une question à la Municipalité, dans le rapport tout en haut de la page 3, vous parlez d'un montant de 1,2 million, est-ce que vous confirmez ce montant ou il y a une erreur ?

**Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Il s'agit du chiffre qui a été articulé par le président de la fondation de Nant lors de la rencontre que nous avons eu avec eux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS**

### **11.1 Motion de MM. Anthony Huys et Michael Samuelian « Motion pour modifier le règlement du Conseil Communal »**

**M. Antony Huys (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,  
C'est toujours frustrant, lorsque nous sommes en politique en tant que volontaires, de ne pas avoir de réponse à une motion ou à un postulat. Dans ce cas, il s'agit surtout de postulats.

Cela fait quelque temps que nous avons remarqué un large délai entre la prise en considération par le conseil communal d'une motion ou d'un postulat, et la communication, par la Municipalité, du dépôt de sa réponse les concernant. Nous sommes conscients que certains sujets sont ficelés dans d'autres motions, postulats, préavis, etc. et peuvent nécessiter plus de temps dû à leur complexité.

Ce qui nous a alerté est le courrier de notre ancien collègue Wolfgang Marz rappelant son postulat de 2006 « Les chemins pédestres des Hauts de Montreux : patrimoine à entretenir et à valoriser », pris en considération par le conseil le 17 mai 2006. Fions-nous sur la communication de la Municipalité sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020. Pour notre ami Wolfgang Marz, cela fera un peu plus de 15 ans. Et il y en a d'autres.

Ce que nous demandons c'est :

- D'instaurer un délai limite entre la prise en considération par le conseil communal d'une motion, d'un postulat ou autre et le dépôt de la Municipalité sur sa réponse à celle-ci ou à celui-ci.
- Que lors de l'établissement annuel des objets en suspens par la Municipalité, tout objet n'ayant pas eu sa réponse dans l'année devra faire l'objet d'un commentaire explicatif du report de ces éléments.

Cela permettra une transparence et une explication bienvenue, tant pour les conseillers, pour le public et pour la Municipalité.

Nous vous remercions de votre écoute et vous prions d'accepter qu'une commission soit nommée.

**Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.**

## **11.2 Postulat de M. Nicolas Büchler « pour une politique communale en matière de santé »**

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le monde de la santé est un vaste secteur. Légiféré au niveau national, piloté au niveau cantonal, souvent laissé entre les mains des institutions, associations et/ou fondations parapubliques ou privées, la santé doit également être importante dans les réflexions communales.

A l'heure où nous devons veiller à la santé de tout un chacun face à un virus qui nous gâche la vie, il est également temps de penser à améliorer la santé globale de nos populations pour nous prémunir au maximum de complications douloureuses.

Ainsi, notre Commune fait, par exemple, de gros efforts en matière d'offres sportives et culturelles, entre autres dans un but de prévention et de maintien de la population « en santé ».

Mais pourrions-nous en faire davantage ? Certaines communes vaudoises s'y sont essayées, et plutôt avec succès. A Château-d'Oex, par exemple, qui a été la première commune du Canton à obtenir le label « Commune en Santé ».

Le travail de labellisation consiste, selon le site internet du label, à répertorier les actions et mesures en lien avec la santé par thèmes : politique communale, société, famille, espaces et infrastructures publics, soutien et financement au sport, etc.

Cette démarche a permis, selon les autorités de Château-d'Oex, je cite « *de mettre en avant les fonctions de promotion et de prévention de la santé dans des actions soutenues par la Commune, et de réfléchir à celles qui pourraient être mises en place.* »

C'est précisément la double volonté affichée par ce label : répertorier, puis donner des pistes pour progresser.

A l'instar de Château-d'Oex, 11 villes vaudoises ont suivi, telles que Lausanne, Nyon ou Renens.

C'est une manière de trouver des pistes pour en faire encore plus dans le domaine de la santé au niveau Communal, mais ce n'est peut-être pas le seul moyen.

Ainsi, et parce qu'une labellisation n'est pas une fin en soi non plus, ce postulat demande

- Que la Municipalité renseigne et formalise, respectivement développe, une politique de santé communautaire, notamment préventive, à destination de toutes les catégories de notre population ;
- Que la Municipalité se positionne sur l'opportunité de rejoindre un label de promotion de la santé.

Afin d'en débattre, je demande que ce postulat soit renvoyé en commission pour étude et rapport. Merci de votre attention.

**Ce postulat est renvoyé à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.**

## **12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

- Réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Forclaz et consorts : « Pour que le Conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme »

### **M. Jean-Marc Forclaz (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse, qui ne porte malheureusement que sur les investissements et le plafond d'endettement. Mon interpellation portait sur une vision financière à moyen et long terme d'un point de vue global.

Une vision financière n'est en effet crédible que si elle inclut tous les paramètres, donc aussi les charges de fonctionnement et surtout les recettes.

Pour décider aujourd'hui de manière éclairée et raisonnable, notre conseil doit disposer d'une vision des prévisions de charges et surtout des recettes futures escomptées, sans quoi il s'expose à regretter, demain, certaines de ses résolutions d'aujourd'hui.

De ce point de vue la réponse de la Municipalité est une occasion manquée.

Je vous remercie pour votre attention.

- Réponse à l'interpellation de M. Tal Luder : « Montreux Pass, ça ne passe pas »

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Non, cette réponse ne me satisfait pas, c'était évident je pense. A part la question 2 pour laquelle je peux comprendre la réponse, comme quoi la Municipalité ne commente pas les prises de position. Pour la question 1, l'exemple qui est choisi et qui aurait promis la gratuité, dire que le MAG aurait été gratuit pour les montreusiens, mais qui paie encore une entrée au MAG de nos jours ?

Je pense qu'il s'agit du pire exemple qui aurait pu être donné. Ensuite, pour la réponse 3, je pense que si M. Piemontesi mettait autant d'énergie pour faire avancer cet objet accepté par une majorité du Conseil, qu'il en a mis pour développer le concept A.Live qui est sorti depuis zéro en quelques semaines et dont il est très fier, l'objet Montreux pass, lui, serait presque terminé à ce moment-là.

Si je voulais faire une boutade, je pourrais dire que si j'utilisais le bois qui a servi à la langue pour me répondre, nous pourrions faire une terrasse très solide.

Ensuite, pour la réponse de la Municipalité par rapport à la fausse bonne idée de la commission culturelle consultative, comme son nom l'indique, elle est consultative et c'est bien la Municipalité qui donne la liste des objets qui sont en suspens et non pas la commission culturelle qui dicte à la Municipalité quoi faire, enfin du moins, je l'espère. De me dire que c'est la réponse qui a été donnée pendant la discussion, cela ne m'intéresse pas en fait. J'aurais préféré voir dans la liste en suspens ce que vous m'avez répondu aux points 1, 2 et 3, c'est-à-dire, ce que vous avez tenté de faire jusqu'à maintenant et non pas un copié-collé de l'année précédente !

Pour ma part, j'y crois encore et j'espère que l'année prochaine j'aurai autre chose ou qu'avec une bonne surprise quelque chose se fera et que je ne pourrai pas dire « où M. Piemontesi passe, le Montreux Pass trépasse ».

Par rapport à la numérisation et l'avancement des projets, je vous recommande de vous adresser à votre co-listier, M. Depallens, qui a une société qui ne fait que cela et

qui pourrait peut-être vous donner de bonnes idées pour savoir comment réunir la billetterie, une carte, un concept, une base de données.

Interpellation de Mme Géraldine Torchio  
**« Occupation de Mont-Fleuri »**

**Mme Géraldine Torchio (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Eytan Baumgartner habite illégalement l'appartement de fonction de la gare du funiculaire Mont-Fleuri depuis avril 2019. Un appartement qui venait d'être quitté par sa dernière locataire pour une maison de retraite. Déclaré inhabitable, les fenêtres sont planchées, la maison est fermée. Monsieur Baumgartner, malgré l'opposition de la Fondation Mont-Fleuri et de la Municipalité, s'y installe. Il déplanche les fenêtres, repeint certains murs, nettoie les locaux et débroussaille le jardin. Il effectue même des visites aux concurrents intéressés par la mise au concours de la ligne Mont-Fleuri et surveille que le devant de la maison ne serve pas de poubelle à des visiteurs malvenus.

Monsieur Baumgartner garde les chats de sa voisine lorsqu'elle est absente. Il paie le service du ramoneur et ne semble pas opposé à un loyer qui tiendrait compte de sa situation financière. De même, il sait qu'il ne pourra pas rester lorsque les lieux seront transformés et, avant cette histoire, ne possède pas de casier judiciaire.

Mais l'appartement serait insalubre. La Municipalité et la Fondation Mont-Fleuri disent craindre de possibles plaintes à la suite de possibles accidents. Monsieur Baumgartner assure, lui, qu'aucun rapport de la commission de salubrité n'existe concernant l'appartement de Mont-Fleuri. Les locaux que j'ai visité sont propres, ne sentent pas l'humidité ou la moisissure et, outre le fait qu'il n'y a ni eau ni électricité, semblent, du moins pour une personne sans expérience telle que moi, tout à fait habitables. La Municipalité évoque dans le 24 heures une installation électrique qui ne serait plus aux normes. Mais comment savoir si c'est encore le cas puisque M. Baumgartner a créé sa propre installation avec des panneaux photovoltaïques ?

Quant au risque de responsabilité légale, il semble très maigre. Existe-t-il réellement des précédents de plaintes, déposées par des squatteurs suite à des accidents survenus dans des locaux qu'ils occupaient ? Et si de telles plaintes étaient déposées, peut-on vraiment croire qu'il existe un risque que la Fondation Mont-Fleuri soit condamnée ?

Le 18 février, Monsieur Baumgartner a reçu un jugement qui lui ordonne de quitter les lieux dans les 10 jours sous peine d'être expulsé de force. Nous sommes mercredi 3 mars, il ne s'est encore rien passé, espérons que cela dure.

Chacun comprend ou non les choix idéologiques de Monsieur Baumgartner, il n'en reste pas moins que ceux-là ne dérangent pas grand monde et évoquent plutôt un sympathique Diogène.

Ainsi, mon interpellation comporte 6 questions relatives à ce qui précède :

1. Le Conseil d'Etat vaudois témoigne d'une ouverture envers les contrats de confiance depuis 2002. Quelle est la politique de la Municipalité par rapport à ces contrats ? Y a-t-il une réflexion en cours à Montreux ? Si oui, où en est-elle ?
2. L'insalubrité du logement de la gare de Mont-Fleuri étant un argument important pour justifier l'expulsion de Monsieur Baumgartner, est-il possible de consulter le rapport de la commission de salubrité ?

3. Comment un logement appartenant à la Commune s'est dégradé au point de devenir insalubre ? N'avons-nous pas la responsabilité de préserver et entretenir nos biens immobiliers ?
4. Quelle est la position de la Municipalité concernant une expulsion au mois de mars dont la Commune de Montreux porterait la responsabilité morale? N'aurait-on pas pu procéder différemment ?
5. A la vue de la situation financière de Monsieur Baumgartner, ne pourrait-on pas envisager d'abandonner les poursuites et de lui faire grâce des quelques milliers de francs d'amendes et de frais ?
6. Enfin, s'il s'avérait que l'appartement de fonction de la gare de Mont-Fleuri n'était pas tant insalubre que ça, la Municipalité et la Fondation de Mont-Fleuri accepteraient-elles que Monsieur Baumgartner demeure dans ces locaux jusqu'au commencement des travaux de réaffectation ? Avec un contrat de confiance bien sûr. Si non, pourquoi ?

Je vous remercie pour votre attention, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et vous souhaite une bonne soirée.

### **M. Laurent Wehrli, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité n'a pas répondu à la presse, puisqu'en l'occurrence c'est le président du TMF ; vous me direz que c'est un Municipal, mais je me permets d'être précis et juridiquement précis par rapport à la réponse et aux arguments que vous évoquiez, par rapport à ce qui a été dit dans la presse.

Dans ce cadre-là, la Municipalité doit prendre langue avec le conseil d'administration du TMF pour pouvoir répondre à une partie des questions. Elle pourrait répondre à une partie des questions que vous adressez directement à la Municipalité, mais dans ce sens-là, la Municipalité répondra par écrit, pour avoir l'ensemble des réponses à vous apporter dans le respect du conseil d'administration qui sera consulté par rapport aux questions qui le concernent.

### **Mme Géraldine Torchio (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur Wehrli pour cette réponse, je comprends que toutes les réponses ne peuvent pas être données ce soir. Par contre, au vu de la situation et de l'hiver qui n'est pas encore terminé, j'aimerais déposer une résolution, qui viserait à pallier à l'urgence de la situation. Est-ce que c'est possible ?

### **M. le Président**

En l'absence de réponse, il ne me semble pas que c'est possible selon notre règlement. Je vous lis l'article 108 :

#### **« Art. 108 Interpellation**

<sup>1</sup> *Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration.*

<sup>2</sup> *Il informe, par écrit, le président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou lors de la prochaine séance.*

<sup>3</sup> *La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, lors de la séance suivante.*

<sup>4</sup> *La discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour. »*

Cette lecture rapide m'indique que la discussion qui suit la réponse de la Municipalité est une condition qui permet l'adoption d'une résolution. Mme Torchio je vous prie d'attendre la réponse la Municipalité avant de déposer cette résolution.

**Mme Géraldine Torchio (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

De mon côté, je dois dire que quand je lis "*la discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution*", je vois quand même quelque chose d'assez vague.

**M. le Président**

*"La discussion qui suit la réponse de la Municipalité"*, l'agencement des articles est assez bien fait, pour l'instant il y a une interpellation et il n'y a pas de réponse de la Municipalité. Il n'y a pas de discussion qui suit, en l'occurrence je n'accepte pas votre demande Madame Torchio.

**Mme Géraldine Torchio (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

D'accord. C'est vraiment dommage

Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber

« Quel avenir pour l'Hôtel Righi Vaudois et ses espaces utilisés par la population ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,  
En 2020, trois propriétés à Glion, l'Hôtel Righi Vaudois, le Restaurant Primavera et l'Hôtel du Parc ont été achetées par la société Hôtel Righi Vaudois S.A.

De prime abord, cette acquisition donne de l'espoir que l'Hôtel Righi Vaudois fera peau neuve, que des emplois seront créés et que le bâtiment trouvera une nouvelle vie.

Cependant, il faut considérer que cette grande propriété privée englobe plusieurs espaces qui sont depuis longtemps utilisés par la population locale ainsi que des touristes sans qu'il y ait aujourd'hui une base légale. La vie du village serait sérieusement affectée si ces espaces n'étaient plus accessibles à Monsieur et Madame tout-le-monde.

Plus précisément, les espaces appartenant à l'Hôtel Righi Vaudois S.A. dont nous bénéficions actuellement sont les suivants :

1. La place de Tennis de Glion, géré par l'AIG (Association des Intérêts de Glion). L'AIG bénéficiait d'une convention avec l'ancien propriétaire pour l'usage de cette place.
2. Le petit parc devant le tennis, utilisé comme aire de récréation et place de fêtes villageoises. Il est d'ailleurs entretenu par les Espaces verts et la voirie de la commune.
3. Le Sentier de Bellevue qui relie la Route de Glion, à la hauteur de l'Ecole Hôtelière, à la Gare de Glion. Seulement l'Ecole Hôtelière a un droit de passage officiel, mais le chemin est emprunté par la population – entre parenthèses, moi-même j'emprunte ce chemin depuis 28 ans et je me suis rendu compte seulement récemment que j'utilisais un chemin privé.
4. Le village miniature de Glion, entretenu par l'AIG, petite attraction et tradition glionnaise
5. Et finalement, le grand parc qui entoure l'hôtel.

Préoccupée par le statut légal de ces endroits pour les habitants, j'aimerais poser à la Municipalité la question suivante :

Quelles mesures prévoyez-vous afin de garantir à la population l'utilisation de ces espaces à l'avenir ?

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Laurent Wehrli, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Chers collègues, Mesdames et Messieurs

Je pourrais dire que nous répondrons par écrit parce que nous devons consulter l'AIG en particulier son Président, mais comme ce dernier est dans la salle, j'imagine qu'il pourra participer à la discussion dans un deuxième temps si je disais trop de bêtises dans ma réponse.

Je vais essayer de répondre en direct, mais évidemment vous comprendrez que j'ai de la peine à engager l'AIG. En l'occurrence vous l'avez vous-même reconnu, Madame L'interpellatrice, c'est un statut légal qui est de la propriété privée et l'usage qui est mis à bien plaisir d'un certain nombre de ces espaces, se fait au travers, soit de servitudes, soit de conventions ou de concessions si nous pouvons le dire ainsi.

Dans ce cadre-là, pour avoir rencontré récemment le nouveau propriétaire, à ma connaissance, le président de l'AIG a rencontré seul, ou avec une partie de son comité, un représentant du propriétaire. Je peux assurer ici que le propriétaire est très ouvert à maintenir une relation étroite avec le village et à redévelopper ce qu'était le Righi, c'est-à-dire en faire à nouveau un hôtel vivant, si vous me permettez l'expression, et il est en train de réfléchir à tout un concept de développement de l'usage de l'ensemble des autres parcelles : Primavera, le parc, l'ancien atelier garage qui deviendrait un parvis, etc...

Pour l'instant ce sont encore des idées, mais elles sont tout à fait intéressantes, avec une vision pour renforcer le côté accueil et lien avec le village. A ma connaissance, la convention qui est passée avec l'AIG, pour les différents lieux que vous évoquez, respectivement la servitude par rapport au sentier pédestre mentionné, ne sont pas remises en cause par le nouveau propriétaire. Comme ce dernier va devoir de toute façon clarifier un certain nombre d'occupations des espaces qu'il entend conduire, ce sera peut-être une des solutions pour, justement je pense notamment au passage, avoir un débat avec lui sur la question d'une vraie servitude et pas simplement à bien plaisir. Pour les autres éléments, je pense, en tout cas c'est le sentiment que j'ai à ce jour, que les conventions passées avec l'AIG seront maintenues, voire renforcées. Encore une fois vous comprendrez que j'ai de la peine à m'engager pour l'AIG, même si je suis un membre cotisant, je ne saurais le faire à la place du président. J'espère ainsi avoir pu répondre à vos questions en l'état du débat et de la discussion que nous avons eue avec ce nouveau propriétaire.

**Mme Claudia Hischenhuber (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour cette réponse, j'ai été en contact avec le président de l'AIG et il m'a aussi assuré que des discussions sont en cours et je fais confiance à l'AIG pour qu'elle fasse le mieux possible, mais nous aimerions quand même avoir aussi le soutien officiel de la Municipalité dans la voie qui est engagée.

## Interpellation de M. Romain Pilloud

« Disparition des cartes journalières CFF vendues par les communes »

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers collègues, Annoncé il y a quelques jours, les partenaires de l'Alliance Swisspass ont annoncé vouloir mettre fin à l'offre permettant aux communes de vendre des cartes journalières pour les transports publics à prix très avantageux. C'est en 2023 qu'on attend cette disparition, sans pour autant connaître quel autre type d'offre viendrait la remplacer. C'est un véritable coup de frein à une offre populaire.

Après la fin de l'abonnement général pour étudiant·e·s, c'est un deuxième coup de massue contre toutes et tous les usager·ère·s des transports publics. L'offre permettait notamment à des gens ayant peu de moyens de pouvoir se promener à travers la Suisse. Elle permettait, tout comme d'autres prestations, d'encourager l'usage des transports publics pour le loisir. Enfin, c'était la seule offre avantageuse accessible sans smartphone. L'Alliance Swisspass explique notamment cette suppression par l'augmentation du nombre de billets dégriffés, qui eux, ne sont accessibles à l'achat qu'à travers l'application CFF. Il faut disposer d'un smartphone ou d'un ordinateur, et il s'agit d'une offre plus contraignante en termes d'horaires.

Ce constat m'amène à poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Que pense la Municipalité de la suppression de l'offre des cartes journalières vendues par les communes ?
2. La Municipalité pense-t-elle réagir auprès de l'Union des Villes Suisses afin d'exprimer l'importance de se mobiliser sur cette question ?
3. La commune peut-elle réagir auprès d'autres institutions, notamment auprès du Conseil d'Etat vaudois, afin d'engager les différents échelons politiques pour le maintien de cette offre ?
4. En cas de suppression effective de l'offre en 2023 sans remplacement par une offre au moins autant attractive, la commune pourrait-elle mettre en place un système similaire permettant aux citoyen·ne·s de bénéficier de cartes journalières à prix réduit ou équivalent ?

Je vous remercie pour vos réponses et si elles me sont données ce soir, une résolution soutenant les différents points évoqués sera déposée.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Chères et Chers collègues, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Comme l'annonce a été officialisée après la dernière séance de la Municipalité, nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter, la réponse vous sera transmise par écrit.

Néanmoins à ce stade, je peux d'ores et déjà dire que la Municipalité regrette cette décision et qu'elle avait déjà entrepris, lors de la préannonce en octobre, certaines démarches, notamment grâce au réseau de notre Syndic. Des démarches avaient été entreprises au niveau de l'union des communes vaudoises et de l'union des villes suisses. A chaque fois la réponse des CFF était la même, le succès des billets dégriffés et, je le complète parce que cela vous a peut-être échappé, des cartes journalières dégriffées est tel, que cet outil ne serait plus nécessaire.

Néanmoins nous répondrons par écrit au reste de vos questions, même si cela doit retarder la résolution prévue pour ce soir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

#### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,  
Une intervention rapide au nom de la CCO (commission de la communication et organisation du Conseil) : vous avez reçu dans votre enveloppe, tel qu'annoncé de ma part lors du dernier conseil, une feuille à remplir si vous souhaitez vous inscrire pour la réception de l'enveloppe électronique uniquement. C'est-à-dire que si vous complétez la fiche, nom, prénom, adresse et signature, vous ne recevrez plus l'enveloppe papier à votre domicile, mais uniquement l'enveloppe électronique, si tel est votre désir, merci de compléter votre papier et de le laisser sur votre place avant de quitter la salle.

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Mon intervention sera rapide, à l'intention du VEV, vous avez pu constater au Pierrier et à la place du marché qu'il y a un monolithe qui est apparu façon "odyssée de l'espace 2010".

De loin je me suis demandée ce que c'était et en m'approchant j'ai vu qu'il s'agissait d'une poubelle de très grande contenance qui répondra, je pense, aux déchets laissés autour du Mc Donald en particulier.

Je voulais juste faire une suggestion à la Municipalité, c'est que justement suivant la distance, nous ne voyons pas très bien qu'il s'agit d'une poubelle géante, serait-il possible de décorer une des faces avec une illustration sympathique, comme ville propre ou quelqu'un qui jette ses déchets et peut-être en plusieurs langues pour les touristes ?

#### **M. le Président**

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prierais les personnes du public de sortir en premier ;
- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée du milieu, en commençant par les rangs du fond, puis celle de droite ;
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 23h46, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 21 avril 2021 à 20h00 dans une salle qui reste à déterminer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et également de la disponibilité de cette salle du Miles Davis Hall, des informations vous parviendront en temps voulu.

## CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

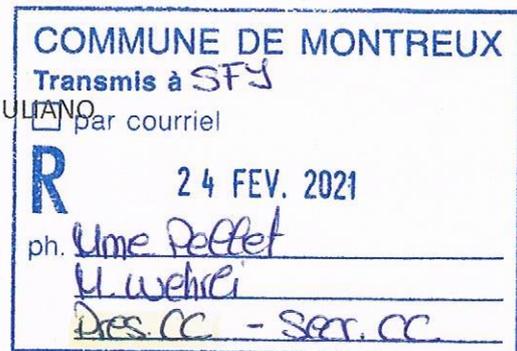
Angelo Giuliano

Céline Morier

Monsieur le Président du conseil communal de Montreux, M. Angelo GIULIANO

Monsieur le Syndic de la municipalité, M. Laurent WEHRLI

Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité de Montreux,



Seane  
Le 16 février 2021 à Clarens

### Journée continue pour les écoliers (article 63a Cst-Vd)

### Développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6P

#### La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

L'article 63a de la Constitution vaudoise stipule que « les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire ».

Depuis le 1er janvier 2018, selon la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), les réseaux ou les communes sont tenus d'offrir les temps de prestations parascolaires suivants :

- un accueil de midi pour les élèves de tous les degrés scolaires ;
- un accueil après l'école pour les enfants de 1 à 4P, le mercredi compris ;
- Et depuis 1er janvier 2021, un accueil le matin pour les 1 à 6P ainsi qu'un accueil l'après-midi pour les 5 à 8P.

Ci-dessous un tableau récapitulatif <sup>1)</sup> :

	1P - 4P	5P - 6P	7P - 8P	9S - 11S	
MATIN	ACCUEIL	ACCUEIL			
	ECOLE				
MIDI	ACCUEIL - REPAS	ACCUEIL - REPAS	ACCUEIL - REPAS	ACCUEIL - REPAS	
	ECOLE				
APRES-MIDI	ACCUEIL	ACCUEIL	ACCUEIL		

En vert : obligatoire depuis 2018  
En bleu : obligatoire dès 2021

1) Source : <https://www.ape-vaud.ch/parascolaire.html>. LAJE : Titre Ibis, Art 4a et Titre XII, Art2)  
2) APEMS : Accueil parascolaire en milieu scolaire  
3) UAPE : Unité d'accueil pour écoliers  
4) REME : Réseau Enfance Montreux et Environs  
5) FACEME : Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs

### Etat des lieux de l'offre à Montreux-Ouest :

L'APEMS<sup>2)</sup> accueille des enfants jusqu'à la 6P uniquement durant la pause du midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'UAPE<sup>3)</sup> l'Optimist (anciennement Arc-en-Ciel) accueille actuellement des enfants jusqu'à la 5P matin, midi et après-midi.

Il n'y a pas de groupes d'enfants de 6P en accueil parascolaire en collectivité surveillé pour les enfants de Montreux-Ouest, en dehors de la pause du midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Il manque donc un accueil parascolaire en collectivité surveillé à Montreux-Ouest :

- le matin avant l'école pour les 6P
- le mercredi midi pour les 6P, les 7P et les 8P.
- l'après-midi après l'école pour les 6P, les 7P et les 8P

### Agrandissement de l'UAPE<sup>3)</sup> Optimist

Selon le rapport au conseil communal de Montreux de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis 03/2020 relatif :

- au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux ;
- à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-Ciel » à Clarens ;
- au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs/ Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à l'horizon 2026. :

*Le conseil communal de Montreux a décidé, entre autres, d'autoriser la Municipalité de mandater la FACEME<sup>5)</sup> pour la création d'une annexe à l'UAPE<sup>3)</sup> « Arc en Ciel » et de lui allouer à cette effet un crédit supplémentaire au budget 2020 de CH590 000 au maximum.*

Les subventions annuelles de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), et les aides au démarrage cantonales, fédérales ainsi que la participation estimée des parents peuvent se monter à CHF 391'500.-, le coût réel final de cette annexe de 48 places serait pour la Commune de CHF 198'500 (selon annexe 1 du Préavis No 03/2020) .

48 places en UAPE devaient être créés rue du Léman 12 à Clarens. Ce projet n'a pas abouti. Des travaux sont en cours pour créer 36 places en UAPE rue Gambetta 13 à Clarens, soit 12 places en moins que prévues.

En raison du nombre de places insuffisantes pour l'année scolaire 2021-2022, le REME<sup>4)</sup> et la FACEME<sup>5)</sup> a décidé que l'UAPE l'Optimist (anciennement Arc-en-Ciel) n'accueillera que des enfants de la 1P à la 5P.

Le manque de place d'accueil pèjore de nombreuses familles qui ont besoin de soutien dans l'encadrement et la surveillance de leurs enfants afin de concilier sereinement leur vie familiale et leur vie professionnelle.

1) Source : <https://www.ape-vaud.ch/parascolaire.html>. LAJE : Titre Ibis, Art 4a et Titre XII, Art2)

2) APEMS : Accueil parascolaire en milieu scolaire

3) UAPE : Unité d'accueil pour écoliers

4) REME : Réseau Enfance Montreux et Environs

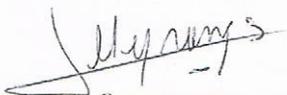
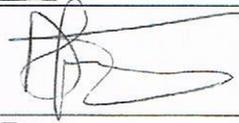
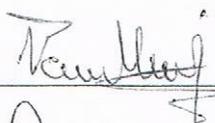
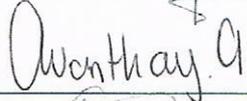
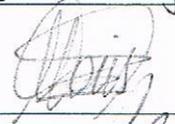
5) FACEME : Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs

Les revendications / questions :

- 1) Pouvez-vous nous expliquer l'absence de places en accueil parascolaire collectif à Montreux-Ouest pour les enfants de la 6P à la 8P alors que la loi d'accueil de jour des enfants (LAJE) l'exige et qu'un budget a été attribué suite au préavis 03/2020 ?
- 2) Pouvez-vous développer les structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6P ?
- 3) Pouvez-vous trouver des solutions pour la rentrée scolaire 2021/2022 pour que nos enfants puissent bénéficier de ces structures pendant que leurs parents travaillent ?
- 4) Est-ce que les APEMS<sup>2)</sup> pourraient étendre leurs horaires d'ouverture le matin, l'après-midi et le mercredi ? Et ainsi accueillir les plus grands ? Les APEMS<sup>2)</sup> sont actuellement ouvertes uniquement durant la pause du midi le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Audrey Delegrange  
 Parent de Clément et Camille Henrys  
 Rue Gambetta 39  
 1815 Clarens  
[audrey.delegrange@gmail.com](mailto:audrey.delegrange@gmail.com)

Avec le soutien d'autres parents :

Nom – Prénom	Date	Signature
DELEGRANGE Audrey	16.02.21	
Henrys Nicolas	16.02.21	
Makshana Bukurije	16.02.21	
Makshano Vezir	16.02.21	
Avanthay Aline	17.02.21	
Cajas Chaffor Denis	17.02.21	
Edmat Bouziane	17.02.21	
Cochard Vuadens Roxane	17.2.21	

- 1) Source : <https://www.ape-vaud.ch/parascolaire.html>. LAJE : Titre Ibis, Art 4a et Titre XII, Art2)
- 2) APEMS : Accueil parascolaire en milieu scolaire
- 3) UAPE : Unité d'accueil pour écoliers
- 4) REME : Réseau Enfance Montreux et Environs
- 5) FACEME : Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs

Journée continue pour les écoliers (article 63a Cst-Vd)

Développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6P

Nom – Prénom	Date	Signature
Pinto Amélia	17/02/21	Amélia
BTEICH FABING Jacqueline	17/02/2021	Jacqueline
Bosnjak Eves	17.02.21	Eves
de Strascimov Antonia	17.2.21	de Strascimov
Zeimgrubler Anastasia	17.2.21	A. Zeimg
Milcizinska Dalveiga	17.2.21	Milcizinska Dalveiga
Abheemiu Nedime	20/2/2021	Abheemius

1) Source : <https://www.ape-vaud.ch/parascolaire.html>. LAJE : Titre Ibis, Art 4a et Titre XII, Art2)  
 2) APEMS : Accueil parascolaire en milieu scolaire  
 3) UAPE : Unité d'accueil pour écoliers  
 4) REME : Réseau Enfance Montreux et Environs  
 5) FACEME : Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs